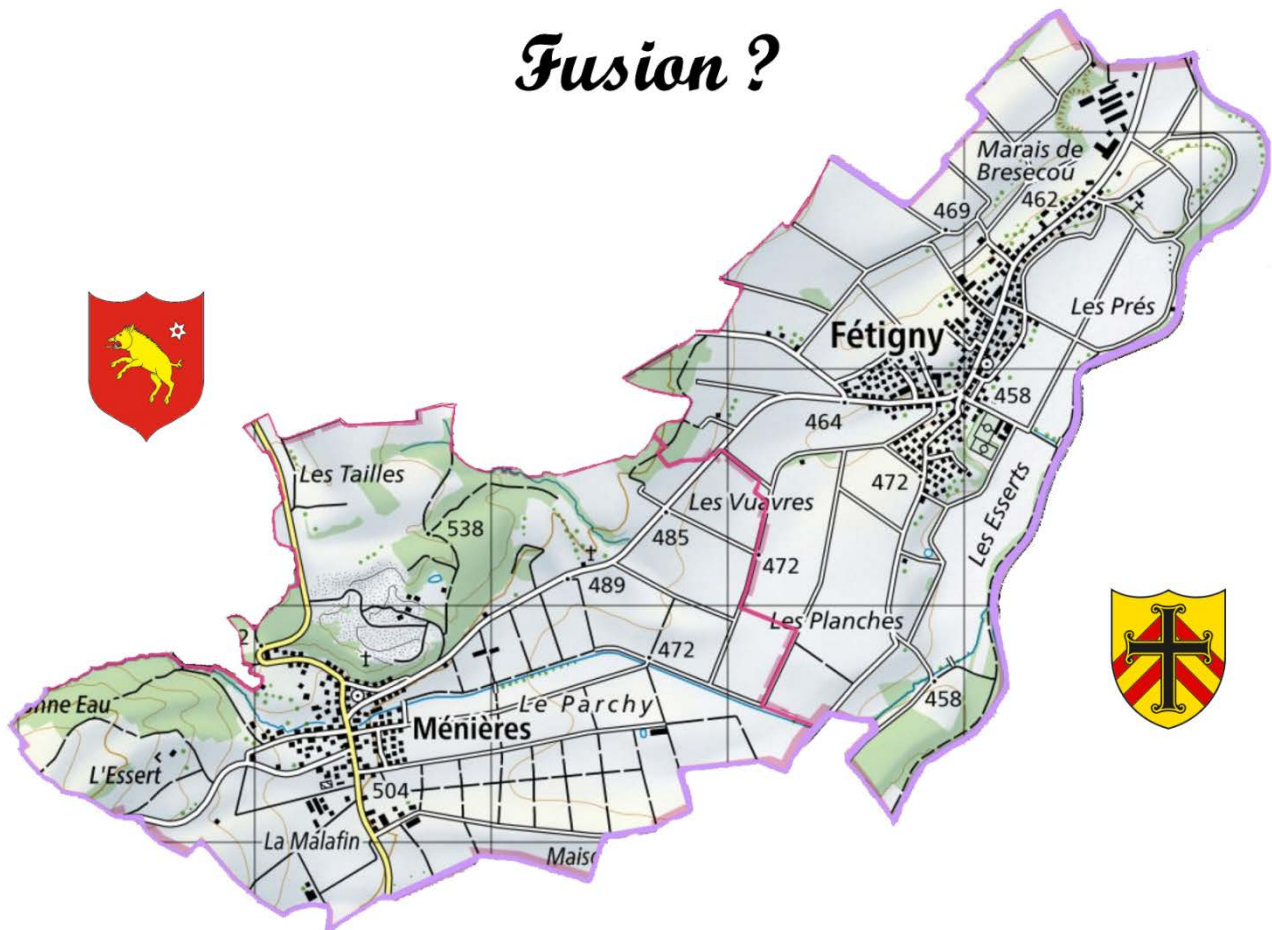


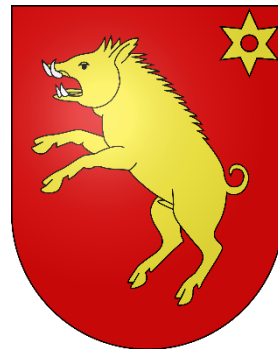
Journal communal

Ménières

Fusion ?



Avril 2024



27.03.2024

TOUS-MENAGES

Lancement du projet de fusion des communes de Fétigny - Ménières

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Face aux défis locaux qui se présentent, les Conseils communaux de Fétigny et de Ménières lancent un projet de fusion pour renforcer les services aux citoyennes et aux citoyens, tirant parti de leurs collaborations réussies. Cette initiative vise à créer une entité plus robuste de plus de 1'600 habitants, facilitant ainsi l'administration et enrichissant la qualité de la vie locale. Une étude approfondie va débiter.

Pour mener les travaux, une cheffe de projet externe a été mandatée. L'organisation se base sur son expertise en matière de pilotage de fusions de communes, avec un comité composé de chaque syndic ainsi que 6 groupes de travail couvrant l'ensemble des domaines d'activités des communes, à savoir :

1. Autorités - Administration - Législation ;
2. Finances ;
3. Ecoles - Formation - Santé-Social ;
4. Infrastructures - Bâtiments - Déchetterie - Environnement - Energie ;
5. Aménagement du territoire - Mobilité - PC - Forêts - Parchets ;
6. Feu - Eau potable - Eaux usées ;
7. Sociétés locales - Affaires culturelles - Loisirs.

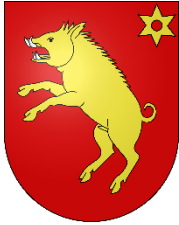
Dans chacun des groupes siège le Conseiller ou la Conseillère communal-e en charge du dicastère.

L'objectif est de simuler l'éventuelle future commune dans tous ses contours, notamment en termes financiers et de prestations à la population, pour que les citoyennes et citoyens puissent se déterminer en connaissance de cause lors de la votation sur le projet de fusion.

Les travaux seront accompagnés d'une communication régulière pour tenir informée la population de leur avancement, en particulier lors des assemblées communales, dans le cadre du bulletin communal, au moyen de tous-ménages, d'un site internet et en tout temps avec la possibilité pour chacune et chacun de pouvoir s'adresser à son Conseil communal respectif.

La votation aura lieu au printemps 2025. Si le résultat des urnes est positif, la fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 avec des élections générales anticipées en automne 2025.

Les Conseils communaux de Fétigny et de Ménières



Mot du Syndic

Chères citoyennes, chers citoyens,

Comme vous avez pu le constater en lisant notre journal, les Conseils communaux de Ménières et de Fétigny ont décidé de remettre l'ouvrage d'une fusion sur le métier.

Les étoiles étant alignées et le travail étant de plus en plus complexe, les deux Conseils communaux ont mûrement réfléchi à relancer ce processus de fusion, qui n'en est qu'à ses débuts.

Quelques séances ont été organisées fin 2023 et au début de cette année, il en ressort que l'avenir de nos deux communes soit ensemble pour un avenir motivant et permettre de planifier et assumer la complexité des tâches.

Cette intention de fusion a pour but d'avoir une commune forte vis-à-vis des partenaires politiques et institutionnels, forte et attractive pour sa population et son Conseil communal. La mise en commun de nos ressources renforcera le service de qualité offert à nos citoyennes et citoyens.

Mme Micheline Guerry a été mandatée comme mentore pour nous guider tout au long de ce fastidieux travail de regroupement et faire la projection de ce que serait la future commune.

Cette nouvelle commune se veut prioritairement au service de sa population et porteuse de nouveaux projets.

Des informations sur le déroulement et le planning vous seront données lors de l'assemblée communale du 13 mai prochain, ainsi que par la tenue de séances d'information au long de cette année. Les objectifs sont de vous présenter la procédure avant l'été et la convention de fusion au deuxième semestre.

Et finalement, ce sera à vous d'en décider lors d'une votation populaire le 9 février 2025 pour une mise en œuvre en 2026.

Nous sommes convaincus qu'ensemble nous serons plus forts pour affronter les défis futurs qui nous attendent !

Nous aurons bien des occasions pour en parler.

Nous vous souhaitons un agréable printemps.

Cédric Béguin
Syndic



Table des matières

Tous ménages des deux Conseils communaux

Mot du Syndic de Mènières

Table des matières

Convocation à l'Assemblée communale du 13 mai 2024

P.-V. provisoire de l'assemblée communale du 14 décembre 2023

Comptes 2023

Fonctionnement

Investissements

Bilan

Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Liste des dicastères, des commissions, du personnel communal

Miscellanées

Disparition de la faune sauvage

Accueil familial de jour de la Broye

Excursions seniors

Passeport vacances

Image de la couverture: Projet de fusion entre Mènières et Fétigny.

Mènières, 438 hectares; Fétigny, 410 hectares. Mènières, environ 450 habitants; Fétigny: environ 1200 habitants.

Source de la carte: Extrait de © <https://map.geo.admin.ch/> où la limite des cantons est représentée en mauve et les limites des communes en rougeâtre.

Féminin / Masculin:

Faute de termes épicènes, nous avons souvent utilisé le masculin seul dans les textes afin d'éviter les lourdeurs.



COMMUNE DE MENIERES

Route de l'Ecole 4
1533 Mènières

Tél. 026 668 22 06

E-mail : commune@menieres.ch

Site : www.menieres.ch

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Mènières sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le lundi 13 mai 2024 à 20h00 à la Grande salle.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2023
2. Comptes 2023
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes d'Investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des Comptes
3. Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Informations communales
5. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2023, les comptes 2023 ainsi que le règlement ne seront pas lus lors de l'assemblée. Ils peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée sur le site de la commune www.menieres.ch ou à l'Administration communale.

Le Conseil communal



Procès-verbal provisoire de l'assemblée communale du 14 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2023 que vous pouvez lire dans les pages suivantes reste provisoire jusqu'à son approbation lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2023. Des modifications pourront y être apportées après les éventuelles questions ou remarques des citoyennes et citoyens de la commune.

Le Conseil communal s'efforcera d'apporter des réponses à vos éventuelles questions sur ce procès-verbal lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2023. Cependant, s'il ne possède pas tous les éléments pour une réponse précise, il reportera celle-ci à la prochaine assemblée, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil communal vous encourage à lui poser vos questions par écrit avant l'assemblée, à savoir avant le 10 décembre 2023 afin qu'il puisse préparer la réponse et la communiquer le 14 décembre 2023.

Le Conseil communal vous remercie d'avance de votre collaboration.



Mènières, le 14 décembre 2023

PV de l'assemblée communale du 14 décembre 2023 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue. Il excuse MM. Grégory Blanchard et Raymond Cuttelod. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°48 du 1^{er} décembre 2023, par avis au pilier public, par tout-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont MM. Jael Folly et Jean-Claude Perret. Le nombre de personnes est de 26, la majorité absolue est fixée à 14.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2023
2. Budget de fonctionnement 2024
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Préavis de la commission financière
 - 2.3. Approbation du budget de fonctionnement
3. Budget d'investissement 2024
 - 3.1 Annulation de l'investissement pour un nouveau colombarium voté par l'Assemblée du 15.12.2022.
 - 3.2 Investissement pour un nouveau colombarium
 - 3.3 Budget global des investissements 2024
 - 3.4 Préavis de la Commission financière
 - 3.5 Approbation du budget d'investissement
4. Election d'un nouveau membre à la Commission financière
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Election
5. Informations communales
6. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée du 11 mai 2022 a été publié dans un tout-ménage et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Il informe que le procès-verbal a été distribué séparément, mais dans les temps, en raison d'un problème avec l'imprimerie.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 11 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget de fonctionnement 2024

2.1. Présentation

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2024 s'élève à CHF 502.00 de bénéfice pour un montant de charges de CHF 2'312'781.00.

Il informe que les charges en personnel ont augmentées, notamment en raison des allocations familiales qui transitent dorénavant par la Commune.

Il y aura également des frais au niveau de la Grande salle, le tapis et les grilles des gradins devront être changés.

M. Gérard Guisolan a constaté que le poste de la maintenance informatique a beaucoup augmenté.

M. le Syndic informe que nous devons payer à chaque nouveau module. Dès 2024, la Commune se munit d'un programme de numérisation ainsi que d'un programme pour la gestion des séances.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions.

Il n'y a plus de questions sur le budget de fonctionnement.

2.2 Préavis de la commission financière pour le budget de fonctionnement 2024

M. Jean-Charles Schüpbach Moret fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter le budget de fonctionnement 2024. Celle-ci émet un préavis favorable et remercie le Conseil communal pour son travail et sa collaboration avec la Commission financière.

2.3 Approbation du budget de fonctionnement 2024

M. le Syndic passe au vote du budget de fonctionnement 2024.

Le budget de fonctionnement 2024 est accepté à l'unanimité.

3. Budget d'investissement 2024

3.1 Annulation de l'investissement pour un nouveau colombarium voté par l'Assemblée du 15.12.2022

M. le Syndic rappelle l'assemblée qu'un montant de CHF 32'000.00 avait été voté. Le Conseil communal propose d'annuler cet investissement. En effet, le projet initial était de compléter au mieux le colombarium.

Entre temps, des familles ont demandé le retrait de monuments funéraires, créant ainsi de la place et permettant de construire un colombarium semblable à l'actuel et avec la possibilité d'avoir 32 places.

Le Conseil communal a préféré annuler l'investissement et en faire voter un nouveau plutôt que de voter une augmentation de l'investissement existant.

3.2 Investissement pour un nouveau colombarium

M. le Syndic présente la charge financière de cet investissement, payé par la caisse. Celui-ci se montera à CHF 42'000.00.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Ce n'est pas le cas.

3.3 Budget global des investissements 2024

M. le Syndic présente le budget global des investissements prévus pour 2024.

3.4 Préavis de la commission financière pour le budget d'investissement 2024

M. Jean-Charles Schüpbach Moret fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter le budget d'investissement 2024. Celle-ci émet un préavis favorable.

3.5 Approbation du budget d'investissement 2024

M. le Syndic passe au vote du budget d'investissement 2024.

Le budget d'investissement 2024 est accepté à l'unanimité.

4. Election d'un nouveau membre à la Commission financière

4.1 Présentation

M. le Syndic informe l'assemblée que M. Damien Corminboeuf a quitté la Commission financière en raison de son déménagement hors de notre Commune.

Il informe qu'à ce jour, 2 personnes se sont portées candidates à ce poste. Il s'agit de Mme Céline Sommer et de M. Sidney Lauber. Il demande si d'autres personnes dans la salle sont intéressées par ce poste. Ce n'est pas le cas. Le vote se fera à bulletin secret.

M. le Syndic passe la parole à Mme Céline Sommer et M. Sidney Lauber pour se présenter.

M. le Syndic les remercie.

Les scrutateurs nommés sont MM. Jael Folly et Jean-Claude Perret.

4.2 Election

Les bulletins de vote sont distribués à l'Assemblée.

Résultats du dépouillement : 21 voix en faveur de Mme Céline Sommer
4 voix en faveur de M. Sidney Lauber
1 bulletin blanc

Mme Céline Sommer est élue à la Commission financière.

M. le Syndic la félicite. Elle est applaudie par l'Assemblée.

5. Informations communales

5.1 Valtraloc

M. Pierre Perroud donne quelques informations sur l'avancée des travaux. Il n'y aura pas de feux de circulation durant les vacances, du 21 décembre 2023 au 15 janvier 2024, voire fin janvier 2024. La reprise des travaux se fera entre le 15 janvier et le 1^{er} février 2024 selon les conditions météorologiques. Le stop de la Route de Fétigny est remplacé par un cédez le passage. L'an prochain, les autres entrées du village seront faites.

En ce qui concerne la zone de rencontre au centre du village, le SPC veut prendre les choses en main car la route est cantonale (alors que la place est communale. Un document de planification des travaux devait parvenir de la part du Service des ponts et chaussées (SPC). Les travaux, selon ce document, pourront débuter en 2026.

On rappelle qu'à chaque demande du SPC, les documents ont été adaptés et transmis. Le SPC demande de refaire une étude de faisabilité.

M. le Syndic apporte quelques précisions sur le projet. Aucune décision n'est encore prise au niveau du Canton, notamment au niveau des arrêts de bus.

5.2 EMB Epuration Moyenne-Broye : nouvelle STEP

M. Marcel Ansermet informe que le coût prévu au début du projet était de CHF 80.00 par équivalent habitant. En raison notamment du COVID, de l'augmentation du coût de l'énergie et des matériaux, le coût est actuellement calculé à CHF 143.00 par équivalent habitant. Sa mise en fonction est prévue fin 2026. Le défi est de construire la nouvelle STEP en même temps que l'actuelle reste en fonction.

5.3 PAD Route de Sassel

M. le Syndic porte à la connaissance de l'Assemblée qu'il s'agit du plan d'aménagement de détail. Nous avons 2 zones à Ménières. Il s'agit des prochaines zones à construire. Des séances ont été organisées par le Commune, et à ce jour, les deux principaux propriétaires ont décidé de mener leur propre projet. Il est important pour la Commune d'avoir de nouveaux contribuables, notamment en raison de l'augmentation des charges dans le futur (construction des EMS, du CO, etc.).

5.4 Caserne de pompiers – ADIS Broye

M. le Syndic informe que la caserne était prévue sur Cugy, ce qui a été abandonné en raison l'affectation du terrain envisagé. Maintenant que Surpierre fait partie de l'ADIS-Broye, le

périmètre a pu être quelque peu déplacé. La commune a fait l'acquisition il y a quelques années du terrain en face de la Grande salle. Celui-ci est en zone d'intérêt général. Il serait possible d'y construire une caserne. Il serait également possible de prévoir des synergies, tel qu'un chauffage à distance pour la Grande salle par exemple. Une étude de faisabilité financière a été faite et il a été conclu que la Commune de Ménières n'a pas la possibilité financière de supporter la construction de cette caserne. La Commune a avisé l'ADIS-Broye qu'elle est ouverte à la création d'un droit distinct et permanent sur son terrain.

M. Gilles Corminboeuf dit qu'il faudrait aussi prendre en compte les nuisances occasionnées.

M. le Syndic lui répond que seule une étude de faisabilité financière a été faite. Dans le cas où le projet avance, des études sur les autres aspects, tels que les nuisances, seront menées.

M. Christian Bise demande si le citoyen a aussi son mot à dire, ou si le Conseil peut prendre la décision de dépenser de l'argent pour de grandes études.

M. le Syndic lui répond que toutes les dépenses apparaissent dans les comptes, dans les frais d'études et de spécialistes.

M. Christian Bise demande la possibilité de créer une rubrique spéciale dans la comptabilité pour l'étude de cette caserne.

M. le Syndic l'informe qu'à ce jour, il s'agit uniquement d'heures de discussions au sein du Conseil communal (visite d'une caserne, rendez-vous bancaire).

5.5 Compte Poste fermé au 31.12.2023

M. le Syndic dit que le compte courant de la Commune se trouve à la Banque Raiffeisen de la Broye depuis une année environ. Dès lors, il rend attentive l'assemblée que le compte auprès de la Poste sera bouclé au 31.12.2023.

5.6 Seniors

M. Pierre Perroud informe des diverses activités prévues par la Commission Seniors.

22.12.2023 : Rencontre avec les élèves du CO – 8h45 – Rotonde

22.01.2024 : Les Seniors qui le souhaitent pourront rendre visite à la Commission Seniors dans le nouveau local, au rez de chaussée du bâtiment communal – 14h30

23.03.2024 : Projection de diapositives sur le village – Grande salle
Repas offert aux seniors du village
Organisée par la Commission culturelle et la Commission Seniors

Printemps 2024 : Visite de Météo Suisse

D'autres activités seront prévues et dépendront des activités proposées par les retraités.

M. Pierre Perroud informe que le local seniors se situe dans l'ancienne Poste, sous le bâtiment communal.

Il informe qu'en 2024, seuls 2 anniversaires seront fêtés, la doyenne, Mme Marie-Thérèse Périsset et le doyen, M. Edmond Mujynja.

M. le Syndic informe qu'un tout-ménage sera distribué pour la projection de diapositives.

6. Divers

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

M. Judicaël Leroy demande où en est le dossier des chemins communaux.

M. le Syndic lui répond qu'une réunion avait eu lieu pour coordonner les chemins vaudois et fribourgeois. Il avait été décidé que le lead sera fait par le canton de Fribourg. En raison de changements au sein des services vaudois, ceux-ci révoquent cette organisation entre les cantons.

M. Jael Folly demande si un courrier de la Commune, signé par une grande partie de la population et faisant part de notre mécontentement pourrait faire avancer le dossier. Et éventuellement une copie à la presse.

M. le Syndic lui répond qu'il avait été dit lors d'une séance sur la mobilité avec le canton que les citoyens sont dérangés par les travaux. Il prend note de la remarque de M. Folly.

M. Pierre Perroud informe qu'il a demandé une séance entre la Commune et le SPC fin février 2024.

M. Jean-Paul Corminboeuf informe qu'en raison des pluies de ces derniers jours, le Chemin de la Malafin s'est beaucoup détérioré. Une rigole s'est créée. Il faudrait effectuer des travaux avant que cela n'empire.

M. Marcel Ansermet en prend bonne note.

M. Judicaël Leroy a compris qu'il n'y aura pas de feux de signalisation en fin d'année. Il demande si la route sera finie.

M. le Syndic répond qu'il s'agit des vacances du bâtiment. Certains aménagements ne seront pas terminés, mais la route sera praticable dans les 2 sens.

M. Pascal Robert demande si c'est la police qui a demandé de transformer le stop en cédez le passage.

M. le Syndic lui répond qu'un plan de marquage a été fait par les ingénieurs. Il s'agit d'une route cantonale, le Conseil communal n'a pas de pouvoir de décision.

M. Marcel Ansermet informe qu'il a compris lors d'une séance de chantier qu'un cédez a pu être créé en raison notamment de la modification du contour de la Route de Fétigny qui a maintenant une meilleure visibilité sur la Route de Vesin.

M. Martial Doy a entendu que le phonoabsorbant sera posé le printemps prochain et la place du village sera rénovée par la suite. Il a été informé que le phonoabsorbant perd de son effet si des travaux sont effectués par la suite.

M. le Syndic lui répond que la place est à part, et ne sera pas en phonoabsorbant.

Mme Sabrina Bise dit que le phonoabsorbant sera fait en 2024 et la zone 20 km/h en 2026 selon le planning. Elle demande donc si, à la pose du phonoabsorbant en 2024, le passage piéton sera supprimé.

M. le Syndic lui répond qu'il y aura toujours le passage piéton. Son emplacement n'est pas concerné par la partie qui sera en phonoabsorbant.

M. Jean-Paul Corminboeuf fait part de ses craintes concernant la sécurité par le remplacement du stop par un cédez le passage.

M. le Syndic lui dit que le Conseil communal n'a aucun pouvoir de décision. Les citoyens ont la possibilité d'écrire au Conseil communal, qui se chargera de transmettre au SPC.

M. Pascal Robert demande si la zone 20 km/h pour le centre village est toujours d'actualité.

M. Pierre Perroud répond par la positive, mais le SPC désire faire des essais avant. M. Perroud est sceptique sur les résultats de cette étude, car les effets seront constatés sur une route cantonale, sans les aménagements urbains prévus.

M. Pascal Robert demande si cela se pourrait que cela reste en 50 km/h si les essais ne sont pas concluants.

M. le Syndic lui répond que cela sera de toute manière en 20 km/h ou 30 km/h car cela avait été amené par le Conseil d'Etat. Le principe n'est pas remis en question.

M. Marc Corminboeuf dit que cela sera comme dans le village de Frasses, des essais à 20 km/h, 30 km/h et va durer bien 2 ans.

M. le Syndic lui répond qu'il y aura 6 mois environ d'essais, de mars à juillet 2024, puis 2 à 3 mois de réflexion selon le planning transmis par le SPC.

M. Pascal Robert demande s'il est possible de voir les plans d'aménagement des PAD, notamment où ceux-ci se situent.

M. le Syndic lui répond par la positive.

M. Judicaël Leroy a constaté qu'un radar a été posé. Il demande si cela a été demandé par la Commune ou la police.

M. le Syndic demande à M. Christian Bise, policier, des précisions.

M. Christian Bise informe que chaque commune a droit à 3 contrôles par année et que les endroits sont déterminés par l'accord des propriétaires pour le placer sur leur propriété.

Remerciements

M. le Syndic remercie l'assemblée, souhaite de belles fêtes de fin d'année aux participants ainsi qu'à leurs familles et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21h20.

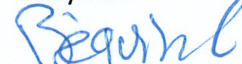
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	343,578.48	62,946.43	333,830.00	62,611.00	341,756.74	62,597.91
			280,632.05		271,219.00		279,158.83
01	Législatif et exécutif	73,166.90		76,139.00		73,470.10	
011	Législatif	7,906.40		10,450.00		8,665.35	
0110	Législatif	7,906.40		10,450.00		8,665.35	
0110.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,410.00		1,800.00		1,830.00	
0110.3000.01	Rémunération des scrutateurs	420.00		800.00		360.00	
0110.3102.00	Imprimés et publications, enveloppes civiques	183.55		900.00		84.80	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	1,638.70		1,450.00		897.85	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	4,254.15		5,500.00		5,492.70	
012	Exécutif	65,260.50		65,689.00		64,804.75	
0120	Exécutif	65,260.50		65,689.00		64,804.75	
0120.3000.00	Traitement et jetons du Conseil communal	35,631.20		35,000.00		34,630.00	
0120.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-2,458.35		-2,415.00		-1,732.95	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	2,117.15		2,630.00		2,395.75	
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	514.90		545.00		428.70	
0120.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	944.55		928.00		975.60	
0120.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Maladie	945.85		1,001.00		110.55	
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais Conseil communal	23,565.20		23,500.00		23,645.90	
0120.3170.01	Frais de représentations	4,000.00		4,500.00		4,351.20	
02	Services généraux	270,411.58	62,946.43	257,691.00	62,611.00	268,286.64	62,597.91
021	Administration des finances et des contributions	51,579.60	12,348.10	43,370.00	7,300.00	39,717.50	10,557.30
0210	Administration des finances et des contributions	51,579.60	12,348.10	43,370.00	7,300.00	39,717.50	10,557.30
0210.3130.00	Frais de poursuites	3,910.40		1,000.00		1,561.20	
0210.3180.00	Pertes sur débiteurs	-505.40		800.00		340.75	
0210.3180.01	Pertes sur débiteurs SCC	26,569.20		20,000.00		19,333.25	
0210.3180.02	Intérêts sur remboursements	4,486.45		4,500.00		2,819.75	
0210.3180.03	Escompte d'impôt et divers	1.95		200.00		0.35	
0210.3180.04	Escompte d'impôt SCC	38.60		40.00		40.85	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	17,078.40		16,830.00		15,621.35	
0210.4260.00	Intérêts de retard		9,102.15		4,500.00		7,471.90
0210.4260.01	Intérêts compensatoires		-548.60		1,000.00		1,268.90
0210.4260.02	Remboursement frais de rappel et poursuites PP		3,434.55		1,650.00		1,561.50
0210.4260.03	Frais de rappel		360.00		150.00		255.00
022	Services généraux, autres	199,943.93	987.55	193,210.00	5,700.00	181,198.99	2,429.83
0220	Services généraux, autres	199,943.93	987.55	193,210.00	5,700.00	181,198.99	2,429.83
0220.3010.00	Salaires du Personnel communal	87,409.70		87,000.00		80,252.80	
0220.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-15,681.25		-15,603.00		-10,667.15	
0220.3040.00	Allocations employeur Pers. communal	2,160.00		1,800.00		1,800.00	
0220.3040.01	Allocations familiales (AF) employés Pers. communal	6,360.00		6,360.00		2,650.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	6,499.30		6,534.00		5,596.58	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension Pers. communal	11,134.15		11,200.00		9,811.20	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,364.45		1,355.00		4,913.85	
0220.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	8,987.50		2,306.00		2,269.25	
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Maladie	3,460.90		2,488.00		2,335.05	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel Pers. communal	1,229.95		2,000.00		1,845.50	
0220.3100.00	Matériel de bureau	2,136.35		1,500.00		1,217.40	
0220.3101.00	Frais des archives	950.00		1,000.00		1,068.40	
0220.3102.00	Imprimés et publication	3,604.10		4,300.00		3,634.95	
0220.3102.01	Journal communal	5,039.85		5,000.00		2,237.60	
0220.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau			500.00		447.90	
0220.3113.00	Achats matériel informatique	3,549.25		4,000.00		1,950.00	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	429.23		2,000.00		7,494.95	
0220.3130.00	Emoluments administratifs Chancellerie	2,640.00		1,000.00		800.00	
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	6,830.38		6,500.00		6,366.07	
0220.3130.02	Cotisations aux associations	1,818.00		2,270.00		1,380.00	
0220.3132.00	Frais d'avocats et de recours	3,509.00		3,500.00		10,280.00	
0220.3132.01	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)	5,433.45		3,500.00			
0220.3134.00	Primes d'assurances	13,915.20		14,500.00		12,148.05	
0220.3150.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bureau	1,328.82		1,000.00		1,166.49	
0220.3153.00	Entretien de matériel informatique	2,419.80		3,000.00		1,000.00	
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	20,287.65		22,000.00		16,899.95	
0220.3158.01	Maintenance et frais Site internet	3,000.00		3,500.00		3,500.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	9,955.65		8,500.00		8,800.15	
0220.3611.00	Frais de naturalisation	172.50		200.00			
0220.4210.00	Emoluments administratifs		520.00		600.00		530.13
0220.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		467.55		4,900.00		1,899.70
0220.4260.01	Remboursement frais de naturalisation				200.00		
029	Immeubles administratifs	18,888.05	49,610.78	21,111.00	49,611.00	47,370.15	49,610.78
0290	Immeubles administratifs	18,888.05	49,610.78	21,111.00	49,611.00	47,370.15	49,610.78
0290.3010.00	Salaires du concierge Bâtiment administratif	2,361.50		2,500.00		1,807.00	
0290.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-163.30		-173.00		-180.70	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	176.40		188.00		126.20	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	36.10		39.00		113.10	
0290.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	62.35		66.00		51.15	
0290.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Maladie	67.80		71.00		52.50	
0290.3101.00	Frais de matériel d'exploitation et fournitures	550.00		500.00		224.45	
0290.3101.01	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	448.00		300.00		450.00	
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	1,525.20		1,500.00		24,700.00	
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible	4,766.85		9,000.00		8,737.45	
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses Bâtiment administratif	867.55		1,000.00		765.35	
0290.3144.00	Entretien des bâtiments Bâtiment administratif	2,810.65		1,000.00		5,406.70	
0290.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, défibrilateur	1,759.25		1,500.00		1,497.25	
0290.3300.40	Amortissement planifié Bâtiment administratif	3,619.70		3,620.00		3,619.70	
0290.4470.00	Revenu locatif des appartements Bâtiment administratif		39,840.00		39,840.00		39,840.00
0290.4895.00	Utilisation réserve retraitement Bâtiment administratif PA		9,770.78		9,771.00		9,770.78

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	73,664.58	74,876.08	35,962.00	26,210.00	27,208.30	20,036.48
		1,211.50			9,752.00		7,171.82
14	Questions juridiques	134.60	175.00	300.00	600.00	424.90	595.00
140	Questions juridiques	134.60	175.00	300.00	600.00	424.90	595.00
1400	Questions juridiques générales	134.60	175.00	300.00	600.00	424.90	595.00
1400.3130.00	Frais pièces d'identité	134.60		300.00		424.90	
1400.4210.00	Recettes pièces d'identité		175.00		600.00		595.00
15	Service du feu	27,411.70	22,601.08	31,222.00	25,610.00	23,913.55	19,441.48
150	Service du feu	27,411.70	22,601.08	31,222.00	25,610.00	23,913.55	19,441.48
1500	Service du feu communal	71.20	9,491.10	250.00	14,000.00	117.35	12,161.50
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	71.20		250.00		117.35	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		9,491.10		14,000.00		12,161.50
1506	Service du feu, organisation régionale	27,340.50	13,109.98	30,972.00	11,610.00	23,796.20	7,279.98
1506.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	750.00		800.00			
1506.3300.00	Amortissement planifié Mobilier PA	1,414.95		3,496.00		3,496.20	
1506.3612.00	Frais d'interv. Association intercommunale des pompiers			1,500.00			
1506.3612.01	Participation à l'Association intercommunale des pompiers	25,175.55		25,176.00		20,300.00	
1506.4470.00	Revenu locatif Hangar		9,880.00		8,380.00		4,050.00
1506.4895.00	Utilisation réserve retraitement Mobilier PA		3,229.98		3,230.00		3,229.98
16	Défense	46,118.28	52,100.00	4,440.00		2,869.85	
161	Défense militaire	600.00		1,000.00		600.00	
1610	Défense militaire	600.00		1,000.00		600.00	
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal	600.00		1,000.00		600.00	
162	Défense civile	45,518.28	52,100.00	3,440.00		2,269.85	
1620	Protection civile	45,518.28	52,100.00	2,860.00		1,848.25	
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible PC	332.80		700.00		428.90	
1620.3134.00	Primes d'assurances de choses PC	181.35		160.00		159.95	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
1620.3150.00	Frais d'entretien PC	94.00		200.00		100.00	
1620.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensils, outils	480.00		500.00			
1620.3300.00	Amortissement planifié Mobilier PA	104.98		326.00		325.70	
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI	825.15		974.00		833.70	
1620.3690.00	Autres charges de transfert (fonds PC)	43,500.00					
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC		52,100.00				
1626	Organisation régionale de protection civile			580.00		421.60	
1626.3612.00	Association régionale - ORCOC - PRU			580.00		421.60	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	687,646.74	94,073.14	696,651.00	80,780.00	643,401.90	84,904.99
			593,573.60		615,871.00		558,496.91
21	Scolarité obligatoire	623,103.04	94,073.14	631,862.00	80,780.00	580,332.80	84,904.99
211	Ecole primaire I (école enfantine)	35,089.60		37,074.00		33,329.43	
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	35,089.60		37,074.00		33,329.43	
2110.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils			1,000.00			
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	34,379.05		34,074.00		32,538.15	
2110.3612.00	Participation aux dépenses du cercle scolaire EE	710.55		2,000.00		791.28	
212	Ecole primaire II	182,956.75	3,160.55	188,110.00	980.00	157,562.90	3,310.90
2120	Ecole primaire II	182,956.75	3,160.55	188,110.00	980.00	157,562.90	3,310.90
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	264.00		500.00		180.00	
2120.3102.00	Frais de photocopies et droits d'auteurs	164.10		500.00		167.60	
2120.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	298.00		500.00			
2120.3113.00	Achat d'ordinateurs	328.40		2,500.00			
2120.3158.00	Maintenance logiciels informatique	2,303.50		3,000.00		1,291.10	
2120.3171.01	Particip. patinoire, activités pour élèves de Ménières	900.00		1,000.00			
2120.3300.10	Amortissement planifié Multisports	7,666.70					
2120.3300.60	Amortissement planifié machines, véhicules et meubles	4,805.80					
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	142,525.25		141,150.00		132,906.90	
2120.3612.00	Contribution communale, Serv. logo, psycho, psychomotricité	23,701.00		33,000.00		23,017.30	
2120.3612.01	Participation aux dépenses du cercle scolaire EP			5,000.00			
2120.3636.00	Subventions pour bricolage, ACT			500.00			
2120.4260.01	Remboursement de tiers		2,485.55		400.00		2,290.90
2120.4631.00	Participation du canton aux photocopies		675.00	460.00	580.00		1,020.00
213	Ecole du cycle d'orientation	164,158.85		166,793.00		167,137.85	
2130	Ecole du cycle d'orientation	164,158.85		166,793.00		167,137.85	
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	145,854.85		147,961.00		149,242.85	
2130.3612.01	Participation investissement au cycle d'orientation Cugy	18,304.00		18,832.00		17,895.00	
214	Ecoles de musique	3,990.90		4,068.00		2,740.55	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
2140	Conservatoire	3,990.90		4,068.00		2,740.55	
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	3,990.90		4,068.00		2,740.55	
217	Bâtiments scolaires	192,245.40	90,912.59	184,114.00	79,800.00	169,545.70	81,594.09
2170	Bâtiments scolaires	70,728.79	11,647.46	76,853.00	15,788.00	90,757.95	10,087.46
2170.3010.00	Salaires du personnel communal Bâtiment scolaire	16,078.55		19,500.00		13,971.00	
2170.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-1,112.55		-1,350.00		-1,396.20	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1,163.10		1,464.00		977.95	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	249.85		304.00		889.50	
2170.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	320.15		517.00		393.75	
2170.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	241.55		558.00		405.90	
2170.3101.00	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	746.55		500.00		865.75	
2170.3101.01	Entretien salles de classe Bâtiment scolaire	1,019.75		1,000.00		905.35	
2170.3109.00	Frais de matériel gym			500.00		796.00	
2170.3110.00	Acquisition meubles et appareils de bureau Bâtiment scolaire	6,408.95		6,000.00		6,700.65	
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible	16,417.94		18,500.00		19,405.50	
2170.3130.00	Frais de téléphone, réseau, internet Bâtiment scolaire	386.00		400.00		383.00	
2170.3134.00	Assurances diverses, ECAB Bâtiment scolaire	938.70		700.00		828.10	
2170.3144.00	Entretien et rénovation Bâtiment scolaire	9,501.85		8,000.00		27,650.45	
2170.3150.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bureau	955.00		1,000.00		1,009.70	
2170.3151.00	Entretien de machines, appareils (info) Bâtiment scolaire	919.85		1,200.00			
2170.3151.01	Entretien des machines et appareils (info) Cercle scolaire			500.00			
2170.3160.00	Location salles de classe et gymnastique Bâtiment scolaire	8,580.00		9,646.00		6,760.00	
2170.3162.00	Participation Pavillon scolaire Fétigny	2,886.00		2,886.00		5,184.00	
2170.3300.40	Amortissement planifié des bâtiments scolaires	5,027.55		5,028.00		5,027.55	
2170.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Bâtiment scolaire				500.00		
2170.4472.00	Location salles, utilisation des classes Bâtiment scolaire		7,800.00		11,440.00		6,240.00
2170.4895.00	Utilisation réserve retraitement Place de jeux PA		3,847.46		3,848.00		3,847.46
2171	Appartements Bâtiment scolaire	492.30	23,160.00	1,500.00	23,160.00	2,002.65	23,194.20
2171.3144.00	Entretien et rénovation Appartements Bâtiment scolaire	226.30		500.00		1,060.00	
2171.3151.00	Frais des appareils ménagers Appartements Bâtiment scolaire	266.00		1,000.00		942.65	
2171.4470.00	Revenu locatif Appartement Bâtiment scolaire		23,160.00		23,160.00		23,194.20
2172	Grande salle	121,024.31	56,105.13	105,761.00	40,852.00	76,785.10	48,312.43
2172.3010.00	Salaires du personnel communal Grande salle	20,290.55		32,000.00		17,737.50	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2172.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-1,386.90		-2,208.00		-1,773.95	
2172.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1,510.45		2,403.00		1,241.60	
2172.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Grande salle	314.40		498.00		1,130.15	
2172.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	433.90		848.00		500.45	
2172.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Maladie	573.75		915.00		515.70	
2172.3101.00	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	4,226.55		2,000.00		2,583.90	
2172.3101.01	Entretien et rénovation Grande salle	41,219.50		15,000.00		4,239.60	
2172.3109.00	Frais de matériel Grande salle	552.80		1,000.00		1,594.50	
2172.3120.00	Eau, énergie, combustible Grande salle	30,358.96		32,000.00		29,037.00	
2172.3134.00	Assurances diverses, ECAB Grande salle	3,657.65		4,500.00		3,364.25	
2172.3150.00	Entretien de meubles, machines et appareils	2,311.75		800.00		1,461.90	
2172.3199.00	Frais de boissons Grande salle	11,600.95		10,000.00		13,152.50	
2172.3300.40	Amortissement planifié Grande salle	5,360.00		6,005.00		2,000.00	
2172.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Grande salle				1,000.00		113.60
2172.4260.01	Facturation frais de nettoyage Grande salle				50.00		90.00
2172.4390.00	Contribution USL pour rénovation sol Grande salle		800.00		800.00		800.00
2172.4439.01	Facturation du matériel cassé Grande salle		54.00		100.00		30.00
2172.4472.00	Location Grande salle		36,680.00		25,000.00		35,082.50
2172.4479.00	Vente de boissons		16,668.80		12,000.00		10,294.00
2172.4895.00	Utilisation réserve retraitement Terrains PA		1,902.33		1,902.00		1,902.33
218	Accueil extra-scolaire (AES)	5,980.24		6,945.00		8,899.05	
2180	Accueil extra-scolaire	5,980.24		6,945.00		8,899.05	
2180.3170.00	Frais de réceptions et délégations	320.00		300.00			
2180.3612.00	Participation à AES Fétigny-Ménieres	5,590.24		6,145.00		8,851.55	
2180.3636.00	Subventions aux parents plaçants en AES	70.00		500.00		47.50	
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	38,681.30		44,758.00		41,117.32	
2195	Transports scolaires	28,121.65		29,747.00		31,376.60	
2195.3130.00	Transports scolaires	28,121.65		29,747.00		31,376.60	
2196	Cercle scolaire intercommunal	10,559.65		15,011.00		9,740.72	
2196.3000.00	Jetons Conseil des Parents	543.75		920.00		769.75	
2196.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1.00					
2196.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires non OCMS (EE)	20.00		43.00		19.64	
2196.3100.01	Matériel bureau, fournitures scolaires non OCMS (EP)	101.00		89.00		149.95	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2196.3100.02	Photocopies et cartouches d'encre (EE/EP)	2,725.45		3,067.00		2,264.57	
2196.3104.00	Matériel didactique, projet pédagogiques, licences (EE)	16.75		30.00		35.27	
2196.3104.01	Matériel didactique, projet pédagogiques, licences (EP)	93.35		200.00		161.23	
2196.3104.02	Matériel didactique, bricolage + activités créatrices (EE)	60.90		60.00		76.97	
2196.3104.03	Matériel didactique, bricolage + activités créatrices (EP)	230.15		400.00		354.42	
2196.3130.00	Téléphones, internet,... (EE/EP)	719.10		604.00		378.60	
2196.3132.00	Education sexuelle (EE/EP)	595.95		588.00		220.80	
2196.3150.00	Entretien des machines AC	336.65		245.00		304.02	
2196.3171.00	Forfait au CP, sorties extrascol., cours natation (EE/EP)	5,115.60		7,538.00		5,005.50	
2196.3910.00	Imputation interne Secrétariat scolaire			1,227.00			
22	Ecoles spécialisées	60,786.65		60,289.00		59,005.50	
220	Ecoles spécialisées	60,786.65		60,289.00		59,005.50	
2200	Ecoles spécialisées	60,786.65		60,289.00		59,005.50	
2200.3611.00	Participation aux mesures pédago-thérapeutiques	3,668.15		2,922.00		3,090.45	
2200.3631.00	Participation des communes aux institutions spécialisées	57,118.50		57,367.00		55,915.05	
23	Formation professionnelle initiale	3,757.05		4,500.00		4,063.60	
230	Formation professionnelle initiale	3,757.05		4,500.00		4,063.60	
2300	Formation professionnelle initiale	3,757.05		4,500.00		4,063.60	
2300.3611.00	Participation au Service formation professionnelle cantonale	3,757.05		4,500.00		4,063.60	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	25,315.65		30,550.00		24,897.30	
			25,315.65		30,550.00		24,897.30
32	Culture, autres	19,895.65		23,750.00		20,347.30	
322	Musique et théâtre	6,536.00		10,250.00		6,262.00	
3220	Musique et théâtre	6,536.00		10,250.00		6,262.00	
3220.3636.00	Subventions annuelles aux sociétés locales	4,286.00		6,000.00		4,012.00	
3220.3636.01	Subventions Ecole de musique	1,600.00		3,600.00		1,600.00	
3220.3636.02	Subventions local Fanfare	650.00		650.00		650.00	
329	Culture, non mentionné ailleurs	13,359.65		13,500.00		14,085.30	
3290.3130.00	Manifestation du 1er août	6,093.15		6,000.00		5,799.20	
3290.3636.00	Subventions aux sociétés locales (soutien) et autres	7,266.50		7,500.00		8,286.10	
34	SPORT ET LOISIRS	5,420.00		6,800.00		4,550.00	
341	Sport	4,900.00		6,000.00		3,950.00	
3410.3636.00	Dons aux sociétés sportives	4,900.00		6,000.00		3,950.00	
342	Loisirs	520.00		800.00		600.00	
3420	Loisirs	520.00		800.00		600.00	
3420.3636.00	Participation Passeport-vacances	520.00		800.00		600.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTÉ	199,072.90	1,784.65	200,082.00	1,100.00	189,952.85	1,120.40
			197,288.25		198,982.00		188,832.45
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	108,214.45		113,641.00		110,907.05	
411	Hôpitaux	1,687.90		1,920.00		1,298.70	
4110	Hôpitaux	1,687.90		1,920.00		1,298.70	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	1,687.90		1,920.00		1,298.70	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	106,526.55		111,721.00		109,608.35	
4120	Établissement médico-social	106,526.55		111,721.00		109,608.35	
4120.3612.00	Participation homes médicalisés régionaux	32,939.75		33,128.00		34,494.00	
4120.3612.01	Part. aux frais gestion Comm. district NE PLUS UTILISER			1,000.00		1,150.00	
4120.3631.00	Participation subv. frais accompagnement personnes âgées	73,586.80		77,593.00		73,964.35	
42	Soins ambulatoires	87,969.40		80,741.00		74,601.35	
421	Soins ambulatoires	81,958.35		74,363.00		68,154.85	
4210	Soins ambulatoires	81,958.35		74,363.00		68,154.85	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	62,017.05		55,290.00		48,899.60	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	18,276.90		17,409.00		17,760.75	
4210.3612.02	Participation puériculture	1,664.40		1,664.00		1,494.50	
422	Services de sauvetage	6,011.05		6,378.00		6,446.50	
4220	Services de sauvetage	6,011.05		6,378.00		6,446.50	
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances	6,011.05		6,378.00		6,446.50	
43	Prévention	2,889.05	1,784.65	5,700.00	1,100.00	4,444.45	1,120.40
4320.3199.00	Frais supplémentaires Pandémie					1,559.35	
433	Service médical des écoles	2,889.05	1,784.65	5,700.00	1,100.00	2,885.10	1,120.40
4330	Service médical des écoles	2,889.05	1,784.65	5,700.00	1,100.00	2,885.10	1,120.40
4330.3136.00	Visites médicales			200.00			
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	2,686.30		2,000.00		1,101.10	
4330.3611.01	Clinique dentaire mobile	202.75		1,000.00		950.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4330.3636.00	Subventions communales aux soins dentaires			2,500.00		834.00	
4330.4260.00	Participation des parents		1,784.65		1,100.00		1,120.40

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	219,728.31	985.90	225,745.00	1,220.00	209,510.10	951.60
			218,742.41		224,525.00		208,558.50
52	Invalidité	119,232.05		121,379.00		118,507.40	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	119,232.05		121,379.00		118,507.40	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	119,232.05		121,379.00		118,507.40	
5230.3631.00	Participation cantonale aux institutions spécialisée	119,232.05		121,379.00		118,507.40	
53	Vieillesse et survivants	1,219.90	705.90	720.00	720.00	1,951.40	706.60
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1,219.90	705.90	720.00	720.00	1,951.40	706.60
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1,219.90	705.90	720.00	720.00	1,951.40	706.60
5310.3611.00	Traitement de l'agent AVS	705.90		720.00		706.60	
5310.3631.00	Cotisations des personnes sans activité lucrative	514.00				1,244.80	
5310.4611.00	Remboursement traitement agent AVS		705.90		720.00		706.60
54	Famille et jeunesse	14,619.15		12,346.00		12,135.75	
541	Allocations familiales (AF)	2,219.60		2,946.00		2,725.15	
5410	Allocations familiales (AF)	2,219.60		2,946.00		2,725.15	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	2,219.60		2,946.00		2,725.15	
545	Prestations aux familles	12,399.55		9,400.00		9,410.60	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	12,399.55		9,400.00		9,410.60	
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	11,523.55		8,500.00		8,556.60	
5451.3636.01	Subventions pour l'accueil familial de jour	876.00		900.00		854.00	
55	Chômage	8,084.50		7,310.00		7,446.00	
559	Chômage non mentionné ailleurs	8,084.50		7,310.00		7,446.00	
5590	Chômage non mentionné ailleurs	8,084.50		7,310.00		7,446.00	
5590.3631.00	Contribution des communes Fonds cantonal de l'emploi	8,084.50		7,310.00		7,446.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	76,572.71	280.00	83,990.00	500.00	69,469.55	245.00
572	Aide matérielle	3,481.65	280.00	4,517.00	500.00	3,766.90	245.00

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5720	Aide matérielle	3,481.65	280.00	4,517.00	500.00	3,766.90	245.00
5720.3611.00	Participation LASoc, services sociaux	573.10		696.00		818.20	
5720.3611.01	Participation avances contribution entretien non récupérées	2,908.55		3,321.00		2,948.70	
5720.3612.00	Participation Service social régional, aide matérielle			500.00			
5720.4260.01	Remboursement d'aide aux seniors - entretien sur propriétés		280.00		500.00		245.00
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	73,091.06		79,473.00		65,702.65	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	73,091.06		79,473.00		65,702.65	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction LAVI	924.35		895.00		998.90	
5790.3612.00	Participation Association des communes pour Service social	45,531.95		48,743.00		42,757.20	
5790.3612.01	Participation Association des communes Service Office	16,268.50		16,935.00		15,412.40	
5790.3631.00	Subventions versées à des tierces personnes			400.00			
5790.3636.00	Dons à but social	1,200.00		2,500.00		2,350.00	
5790.3636.01	Participation communale aux Seniors	4,341.25		5,000.00		2,320.15	
5790.3636.02	Participation communale à la Commission culturelle	4,825.01		5,000.00		1,864.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	141,086.20	62,212.21	136,870.00	62,317.00	133,851.82	61,296.16
			78,873.99		74,553.00		72,555.66
61	Circulation routière	123,751.20	62,212.21	119,411.00	62,317.00	117,068.82	61,296.16
615	Routes communales	121,704.85	59,812.21	114,709.00	58,417.00	114,084.35	58,896.16
6150	Routes communales	121,704.85	59,812.21	114,709.00	58,417.00	114,084.35	58,896.16
6150.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,050.00		1,000.00			
6150.3010.00	Salaires du personnel communal Routes communales	21,901.90		21,000.00		22,241.95	
6150.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-1,317.60		-1,449.00		-2,220.95	
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1,642.80		1,577.00		1,551.65	
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	335.15		327.00		1,422.10	
6150.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	578.10		556.00		622.20	
6150.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	628.65		601.00		652.50	
6150.3101.00	Achat de carburant	1,509.60		1,500.00		632.10	
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	749.95		500.00		575.80	
6150.3120.00	Eau, énergie, combustible	4,341.45		8,000.00		3,683.75	
6150.3134.00	Assurances véhicules Routes communales	404.85		1,500.00		1,273.35	
6150.3137.00	Impôts sur les véhicules Routes communales	822.85		1,000.00		509.00	
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage Routes communales	27,889.32		19,000.00		27,313.60	
6150.3141.01	Service hivernal par des tiers Routes communales	1,728.00		2,000.00		2,211.80	
6150.3141.02	Frais de signalisation et de marquage Routes communales	3,601.75		5,000.00			
6150.3141.03	Frais d'entretien des chemins Routes communales	7,439.10		5,000.00		5,095.20	
6150.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensiles/outils	4,240.10		3,000.00		3,702.65	
6150.3300.10	Amortissement planifié routes	37,249.88		37,688.00		37,687.65	
6150.3940.00	Imputation interne intérêts Valtraloc	6,909.00		6,909.00		7,130.00	
6150.4260.00	Remboursement et participation de tiers Routes communales		1,895.05		500.00		979.00
6150.4895.00	Utilisation réserve retraitement Routes, ouvrages de GC PA		13,037.92		13,038.00		13,037.92
6150.4895.01	Utilisation réserve retraitement Chemins communaux PA		37,502.02		37,502.00		37,502.02
6150.4895.02	Utilisation réserve retraitement Valtraloc PA		5,187.29		5,187.00		5,187.29
6150.4895.04	Utilisation réserve retraitement PAL		2,189.93		2,190.00		2,189.93
619	Garages et hangar	2,046.35	2,400.00	4,702.00	3,900.00	2,984.47	2,400.00
6190	Garages et hangar	2,046.35	2,400.00	4,702.00	3,900.00	2,984.47	2,400.00

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6190.3010.00	Salaires du personnel communal Garages et hangar	850.00		1,000.00		106.00	
6190.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-44.90		-69.00		-10.55	
6190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	63.00		75.00		7.42	
6190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	-13.25		16.00		6.75	
6190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	22.00		26.00		2.75	
6190.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	6.00		29.00		3.05	
6190.3120.00	Eau, énergie, combustible	844.80		2,500.00		2,743.65	
6190.3134.00	Assurances diverses, ECAB Garages et hangar	142.15		125.00		125.40	
6190.3144.00	Entretien et rénovation Garages et hangar	176.55		1,000.00			
6190.4260.00	Remboursement et participation de tiers Garages et hangar				1,500.00		
6190.4470.00	Revenu locatif Garages et hangar		2,400.00		2,400.00		2,400.00
62	Transports publics	17,335.00		17,459.00		16,783.00	
621	Infrastructures de transports publics	3,758.00		3,111.00		3,572.00	
6210	Infrastructures de transports publics	3,758.00		3,111.00		3,572.00	
6210.3611.00	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	3,758.00		3,111.00		3,572.00	
622	Trafic régional et agglomération	13,577.00		14,348.00		13,211.00	
6220	Trafic régional et agglomération	13,577.00		14,348.00		13,211.00	
6220.3611.00	Participation aux dépenses relatives au trafic régional	13,577.00		14,348.00		13,211.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	499,991.18	453,195.06	505,318.00	465,627.00	495,479.78	456,146.10
			46,796.12		39,691.00		39,333.68
71	Approvisionnement en eau	138,802.13	138,802.13	143,998.00	143,998.00	143,634.03	143,634.03
710	Approvisionnement en eau	138,802.13	138,802.13	143,998.00	143,998.00	143,634.03	143,634.03
7101	Approvisionnement communal en eau	138,802.13	138,802.13	143,998.00	143,998.00	143,634.03	143,634.03
7101.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	570.00		1,000.00		360.00	
7101.3010.00	Salaires du personnel communal Eau	1,664.05		2,200.00		2,264.00	
7101.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-114.15		-152.00		-221.00	
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Eau	124.90		165.00		158.40	
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Eau	26.70		34.00		145.95	
7101.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	44.25		58.00		63.45	
7101.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	47.40		63.00		65.90	
7101.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures Eau	850.25		1,000.00		945.55	
7101.3105.00	Achat d'eau pour revente	48,187.05		47,050.00		51,406.80	
7101.3111.01	Achat de compteurs	4,500.00		5,000.00		11,784.50	
7101.3130.00	Frais d'analyses d'eau	1,713.50		1,500.00		709.50	
7101.3132.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)	6,009.40		500.00			
7101.3137.00	TVA au taux forfaitaire Eau	129.30		160.00		130.15	
7101.3142.00	Entretien du réseau d'eau	1,213.90		2,000.00		2,500.00	
7101.3199.00	PIEP et règlement eau potable			500.00			
7101.3300.31	Amortissement planifié des immobilisations corporelles	25,205.85		25,206.00		25,205.85	
7101.3510.00	Attribution à la réserve Eau	36,784.38		42,775.00		32,315.48	
7101.3612.00	Participation aux frais de l'association régionale	7,229.35		6,974.00		7,194.50	
7101.3940.00	Imputation interne intérêts Eau	4,616.00		7,965.00		8,605.00	
7101.4240.00	Location des compteurs et abonnement fixe		3,218.70		4,000.00		3,514.35
7101.4240.01	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		91,578.40		95,000.00		96,627.55
7101.4240.02	Unité locative (UL)		34,316.80		35,000.00		33,803.85
7101.4240.03	Taxe de raccordement		190.55		500.00		190.60
7101.4895.00	Utilisation réserve retraitement Approvisionnement en eau		9,497.68		9,498.00		9,497.68
72	Traitement des eaux usées	240,790.65	240,790.65	242,600.00	242,600.00	239,475.70	239,475.70
720	Traitement des eaux usées	240,790.65	240,790.65	242,600.00	242,600.00	239,475.70	239,475.70

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
7201	Traitement communal des eaux usées	240,790.65	240,790.65	242,600.00	242,600.00	239,475.70	239,475.70
7201.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	285.00		1,000.00		352.50	
7201.3010.00	Salaires du personnel communal Epuration	1,050.00		1,500.00		2,049.50	
7201.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-72.65		-103.00		-201.10	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	78.50		113.00		143.45	
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Epuration	16.05		23.00		131.20	
7201.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	28.00		40.00		56.95	
7201.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	30.15		43.00		59.75	
7201.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures Epuration	96.90					
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible Epuration	4,155.60		4,200.00		5,905.30	
7201.3130.00	Frais de télécommunication et de ports Epuration	98.40		200.00		98.40	
7201.3134.00	Assurances diverses, ECAB Epuration	90.30		550.00		79.65	
7201.3143.00	Entretien et rénovation des infrastructures Epuration	3,265.75		5,000.00		5,419.30	
7201.3143.01	Frais de STAS et de STEP	579.55		2,000.00		1,159.45	
7201.3170.00	Frais de dédommagements, déplacements, délégation Epuration			500.00			
7201.3300.31	Amortissement planifié des immobilisations corporelles	175,000.00		175,000.00		175,000.00	
7201.3510.00	Attribution à la réserve Epuration	24,418.40		20,534.00		20,083.10	
7201.3612.00	Participation aux frais de l'AEGE / Commune Valbroye	31,670.70		32,000.00		29,138.25	
7201.4240.00	Taxes d'utilisation		41,612.40		43,000.00		40,532.20
7201.4240.01	Taxes pour le réseau d'évacuation d'eau		18,762.40		19,000.00		18,465.90
7201.4240.02	Taxes STEP		5,250.95		5,500.00		5,275.20
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Epuration		165.00		100.00		202.50
7201.4895.00	Utilisation réserve retraitement Traitement des eaux usées		174,999.90		175,000.00		174,999.90
73	Gestion des déchets	55,576.50	42,886.93	54,306.00	47,400.00	51,805.40	42,596.12
730	Gestion des déchets	55,576.50	42,886.93	54,306.00	47,400.00	51,805.40	42,596.12
7301	Gestion communale des déchets	55,576.50	42,886.93	54,306.00	47,400.00	51,805.40	42,596.12
7301.3010.00	Salaires du personnel communal Déchets	9,043.00		9,200.00		4,190.50	
7301.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-623.80		-635.00		-415.75	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	-286.90		691.00		292.85	
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Déchets	146.80		143.00		267.80	
7301.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	238.35		244.00		118.15	
7301.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	108.80		263.00		121.90	
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures Déchets	50.20		500.00		96.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7301.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils Déchets	950.00		1,000.00		617.10	
7301.3113.00	Ecopress, système informatique	102.30		100.00		102.30	
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination Déchets	198.80		500.00		175.35	
7301.3130.00	Frais d'élimination déchets-verre-papier-fer-app. électron.	7,775.95		7,600.00		3,633.45	
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets verts	4,500.00		4,000.00		6,915.40	
7301.3130.02	Frais de ramassage et décharge des ordures	21,999.40		20,000.00		24,761.25	
7301.3130.03	Location de la benne compacteuse	10,560.00		10,000.00		10,560.00	
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	600.60		500.00		369.10	
7301.3151.00	Frais d'entretien des stations de pesage	213.00		200.00			
7301.4240.00	Taxes d'utilisation		28,268.25		33,000.00		28,365.45
7301.4240.01	Recharge des cartes		11,805.80		10,000.00		11,200.10
7301.4250.00	Recyclage, verres, papier, fer		483.85		2,200.00		1,972.45
7301.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Déchetterie		813.60		200.00		
7301.4260.01	Ristourne entente intercommunale		1,348.93		1,000.00		893.02
7301.4634.00	Péréquation aux frais de transports		166.50		1,000.00		165.10
74	Aménagements	26,865.80	18,678.56	33,472.00	19,661.00	29,540.55	19,207.66
741	Corrections de cours d'eau	26,865.80	18,678.56	33,472.00	19,661.00	29,540.55	19,207.66
7410	Corrections de cours d'eau	26,865.80	18,678.56	33,472.00	19,661.00	29,540.55	19,207.66
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	17,124.30		24,000.00		21,036.55	
7410.3300.00	Amortissement planifié Correction eaux et endiguements	8,504.00		8,504.00		8,504.00	
7410.3612.00	Participation aux entreprises d'endiguement, dédommagement	1,237.50		968.00			
7410.4611.00	Subventions cantonales		5,617.30		6,600.00		6,146.40
7410.4895.00	Utilisation réserve retraitement Corr. eaux et endiguem. PA		13,061.26		13,061.00		13,061.26
77	Protection de l'environnement, autres	4,533.80	8,021.79	6,942.00	8,568.00	4,650.70	6,727.59
771	Cimetières, crématoires	4,533.80	5,507.89	6,612.00	5,768.00	4,322.20	4,017.89
7710	Cimetière communal	4,533.80	5,507.89	6,612.00	5,768.00	4,322.20	4,017.89
7710.3010.00	Salaires du personnel communal Cimetière	1,572.00		2,000.00		416.00	
7710.3010.01	Frais des fossoyeurs			500.00			
7710.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-107.60		-138.00		-41.40	
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	-108.30		150.00		28.05	
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cimetière	24.50		31.00		26.00	
7710.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.familiales	13.70		53.00		11.75	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7710.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	11.05		57.00		12.10	
7710.3109.00	Achat de monument et divers	350.00		500.00		472.75	
7710.3120.00	Eau, énergie, combustible Cimetière	413.50		350.00		367.15	
7710.3143.00	Entretien Cimetière	56.25		800.00		721.10	
7710.3300.00	Amortissement planifié Cimetière / Colombarium	2,308.70		2,309.00		2,308.70	
7710.4210.00	Emoluments des fossoyeurs, incinérations				400.00		
7710.4240.00	Taxes d'entrée, concessions, inhumation et désaffectation		2,140.00		2,000.00		650.00
7710.4895.00	Utilisation réserve retraitement Cimetière / Colombarium PA		3,367.89		3,368.00		3,367.89
779	Chiens		2,513.90	330.00	2,800.00	328.50	2,709.70
7792	Chiens		2,513.90	330.00	2,800.00	328.50	2,709.70
7792.3101.00	Achat de sacs Robidog			330.00		328.50	
7792.4033.00	Impôts sur les chiens		2,513.90		2,800.00		2,709.70
79	Aménagement du territoire	33,422.30	4,015.00	24,000.00	3,400.00	26,373.40	4,505.00
790	Aménagement du territoire	33,422.30	4,015.00	24,000.00	3,400.00	26,373.40	4,505.00
7900	Aménagement du territoire	33,422.30	4,015.00	24,000.00	3,400.00	26,373.40	4,505.00
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3,345.00		3,500.00		3,135.00	
7900.3113.00	Plans cadastraux, système informatique	1,760.90		2,000.00		2,095.75	
7900.3132.00	Honoraires urbanistes-architectes-spécialiste incendie	21,700.00		10,000.00		10,042.20	
7900.3132.01	Honoraires PAL - PAD	5,085.00		5,000.00		5,556.95	
7900.3132.02	Honoraires et frais d'avocats	1,531.40		2,000.00			
7900.3141.00	Numérisation des rues du village			500.00		1,250.00	
7900.3141.01	Mensuration			1,000.00		4,293.50	
7900.4210.00	Emoluments autorisation de construire		4,015.00		3,000.00		4,505.00
7900.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances				400.00		

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	23,152.45	99,200.00	17,781.00	96,400.00	29,513.70	95,179.15
		76,047.55		78,619.00		65,665.45	
81	Agriculture	120.00		120.00		120.00	
812	Améliorations structurelles	120.00		120.00		120.00	
8120	Améliorations structurelles dans l'agriculture	120.00		120.00		120.00	
8120.3130.00	Cotisations	120.00		120.00		120.00	
82	Sylviculture	2,144.20		2,500.00		2,144.20	
820	Sylviculture	2,144.20		2,500.00		2,144.20	
8200	Domaine forestier communal	2,144.20		2,500.00		2,144.20	
8200.3145.00	Entretien des routes forestières et exploitation			500.00			
8200.3635.00	Participation à la Corporation de triage forestier	2,144.20		2,000.00		2,144.20	
85	Industrie, artisanat et commerce	7,361.15		7,361.00		8,246.50	
850	Industrie, artisanat et commerce	7,361.15		7,361.00		8,246.50	
8500	Promotion économique	7,361.15		7,361.00		8,246.50	
8500.3612.00	Participation à l'Ass. régionale de la promotion économique	7,361.15		7,361.00		8,246.50	
89	Autres exploitations artisanales	13,527.10	99,200.00	7,800.00	96,400.00	19,003.00	95,179.15
890	Autres exploitations artisanales	13,527.10	99,200.00	7,800.00	96,400.00	19,003.00	95,179.15
8900	Autres exploitations artisanales Café	12,942.10	29,200.00	5,800.00	26,400.00	18,733.00	25,179.15
8900.3120.00	Eau, énergie, combustible Café			1,000.00		2,329.50	
8900.3134.00	Assurances diverses, ECAB Café	896.45		800.00		790.90	
8900.3144.00	Entretien et rénovation Café	3,197.90		2,000.00		12,706.80	
8900.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensils/outils	8,847.75		2,000.00		2,905.80	
8900.4260.01	Remboursement de tiers et d'assurances Café		2,800.00				2,879.15
8900.4470.00	Revenu locatif Café		26,400.00		26,400.00		21,700.00
8900.4470.01	Revenu locatif chambre froide Café						600.00
8901	Autres exploitations artisanales Gravière	585.00	70,000.00	2,000.00	70,000.00	270.00	70,000.00
8901.3132.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)			1,000.00			

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
8901.3170.00	Frais de dédommagements, déplacements	585.00		1,000.00		270.00	
8901.4430.00	Indemnités Gravière		70,000.00		70,000.00		70,000.00

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPÔTS	137,791.67	1,501,754.69	21,588.00	1,408,841.00	231,560.85	1,544,900.55
		1,363,963.02		1,387,253.00		1,313,339.70	
91	Impôts		1,303,458.69		1,211,914.00		1,354,293.20
910	Impôts		1,303,458.69		1,211,914.00		1,354,293.20
9100	Impôts communaux ordinaires		1,053,520.74		1,072,914.00		1,176,156.10
9100.4000.00	Impôts sur le revenu PP - année fiscale		811,876.45		890,000.00		918,956.35
9100.4000.10	Impôts sur le revenu PP - années précédentes		80,911.35		50,700.00		163,860.45
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		49,743.40		15,000.00		7,458.55
9100.4001.00	Impôts sur fortune PP - année fiscale		44,598.70		43,000.00		37,833.95
9100.4001.10	Impôts sur fortune PP - années précédentes		3,575.35		4,500.00		2,944.55
9100.4002.00	Impôts à la source		11,379.90		16,000.00		6,884.90
9100.4010.00	Impôts sur le bénéfice PM - année fiscale		36,566.70		24,000.00		20,921.20
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice PM - années précédentes		11,312.05		7,000.00		2,642.20
9100.4011.00	Impôts sur le capital PM - année fiscale		558.50		8,500.00		1,484.50
9100.4011.10	Impôts sur capital PM - années précédentes		-7,715.95		1,500.00		-2,452.75
9100.4021.00	Impôts gestion de la faillite				2,000.00		7,239.20
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		10,714.29		10,714.00		8,383.00
9101	Impôts communaux spéciaux		249,937.95		139,000.00		178,137.10
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale		102,818.50		98,000.00		99,121.85
9101.4021.10	Contribution immobilière - années précédentes		7,161.75		6,500.00		2,873.25
9101.4022.00	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values		93,540.40		6,500.00		24,746.25
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		46,417.30		28,000.00		51,395.75
93	Péréquation financière intercommunale		144,256.00		144,256.00		137,672.00
930	Péréquation financière intercommunale		144,256.00		144,256.00		137,672.00
9300	Péréquation financière intercommunale		144,256.00		144,256.00		137,672.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		44,288.00		44,288.00		44,538.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		99,968.00		99,968.00		93,134.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	904.40	36,177.20	879.00	35,167.00	863.90	34,558.70
950	Part aux recettes sans affectation, autres	904.40	36,177.20	879.00	35,167.00	863.90	34,558.70

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	904.40	36,177.20	879.00	35,167.00	863.90	34,558.70
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur véhicules à moteur	904.40		879.00		863.90	
9500.4601.00	Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		36,177.20		35,167.00		34,558.70
96	Administration de la fortune et de la dette	14,567.01	17,756.90	20,709.00	17,384.00	19,289.72	18,215.95
961	Intérêts	12,498.51	15,286.90	17,059.00	14,914.00	15,107.77	15,745.95
9610	Intérêts	12,498.51	15,286.90	17,059.00	14,914.00	15,107.77	15,745.95
9610.3130.00	Frais bancaires	556.21		510.00		197.81	
9610.3130.01	Frais postaux	63.55		570.00		2,406.61	
9610.3406.00	Intérêts des dettes	11,878.75		15,979.00		12,503.35	
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers		3,761.90		40.00		10.95
9610.4940.00	Imputation interne, intérêts, charges fin. théoriques Eau		4,616.00		7,965.00		8,605.00
9610.4940.04	Imputation interne intérêts Valtraloc		6,909.00		6,909.00		7,130.00
963	Immeubles du patrimoine financier	2,068.50	2,470.00	3,650.00	2,470.00	4,181.95	2,470.00
9630	Immeubles du patrimoine financier		570.00		570.00		570.00
9630.4430.00	Revenu locatif Parchets		570.00		570.00		570.00
9631	Laiterie	2,068.50	1,900.00	3,650.00	1,900.00	4,181.95	1,900.00
9631.3101.00	Entretien et rénovation Laiterie	1,436.75		2,500.00		3,677.10	
9631.3120.00	Eau, énergie, combustible Laiterie	476.15		1,000.00		367.60	
9631.3134.00	Assurances diverses, ECAB Laiterie	155.60		150.00		137.25	
9631.4470.00	Revenu locatif Laiterie		1,900.00		1,900.00		1,900.00
97	Redistributions		105.90		120.00		160.70
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		105.90		120.00		160.70
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO3		105.90		120.00		160.70
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		105.90		120.00		160.70
999	Clôture	122,320.26				211,407.23	
9990	Clôture	122,320.26				211,407.23	
9990.9000.00	Excédent de revenus	122,320.26				211,407.23	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		2,351,028.16	2,351,028.16	2,204,377.00	2,205,106.00	2,327,133.34	2,327,133.34
	Excédent de revenu			729.00			
		2,351,028.16	2,351,028.16	2,205,106.00	2,205,106.00	2,327,133.34	2,327,133.34

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

0 ADMINISTRATION GENERALE

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	48,057.90		47,000.00		56,000.00	
			48,057.90		47,000.00		56,000.00
21	Scolarité obligatoire	48,057.90		47,000.00		56,000.00	
212	Ecole primaire II	48,057.90		47,000.00			
2120	Ecole primaire II	48,057.90		47,000.00			
2120.5060.00	Achat de mobilier	48,057.90		47,000.00			
217	Bâtiments scolaires					56,000.00	
2172	Grande salle					56,000.00	
2172.5040.00	Luminaire Grande salle					56,000.00	

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS						

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	588,679.15		450,000.00		496,872.90	
			588,679.15		450,000.00		496,872.90
61	Circulation routière	588,679.15		450,000.00		496,872.90	
615	Routes communales	588,679.15		450,000.00		496,872.90	
6150	Routes communales	588,679.15		450,000.00		496,872.90	
6150.5010.01	Aménagement routes et chemins / Etude Valtraloc	520,661.90		350,000.00		312,826.70	
6150.5010.03	Trottoir Route de Granges	49,866.25		50,000.00		141,062.25	
6150.5010.04	Réfection Chemin Pré-de-la-Cure					6,218.85	
6150.5010.07	Réfection Chemins communaux	18,151.00		50,000.00		36,765.10	

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU	8,616.00	54,560.40	32,000.00			
		45,944.40			32,000.00		
71	Approvisionnement en eau		9,811.00				
710	Approvisionnement en eau		9,811.00				
7101	Approvisionnement en eau (communal)		9,811.00				
7101.6370.00	Taxes de base de raccordement de ménages privés Eau		9,811.00				
72	Traitement des eaux usées	8,616.00	44,749.40				
720	Traitement des eaux usées	8,616.00	44,749.40				
7201	Traitement des eaux usées (communal)	8,616.00	44,749.40				
7201.5290.00	Plan PGEE	8,616.00					
7201.6370.00	Taxes de base de raccordement de ménages privés Epuration		44,749.40				
77	Protection de l'environnement, autres			32,000.00			
771	Cimetières, crématoires			32,000.00			
7710	Cimetière communal			32,000.00			
7710.5040.00	Aménagement d'un Colombarium			32,000.00			

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

8 ECONOMIE PUBLIQUE

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

9	FINANCES ET IMPOTS	54,560.40	645,353.05				552,872.90
		590,792.65				552,872.90	
99	Postes non ventilables	54,560.40	645,353.05				552,872.90
999	Clôture	54,560.40	645,353.05				552,872.90
9990	Clôture	54,560.40	645,353.05				552,872.90
9990.5900.00	Report de recettes au bilan	54,560.40					
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan		645,353.05				552,872.90

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		699,913.45	699,913.45	529,000.00		552,872.90	552,872.90
	Excédent de charge				529,000.00		
		699,913.45	699,913.45	529,000.00	529,000.00	552,872.90	552,872.90

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
1	ACTIF	7,496,920.51	5,807,472.16	5,579,561.40	7,724,831.27
10	Patrimoine financier (PF)	3,278,465.38	4,272,195.66	4,413,369.84	3,137,291.20
100	Disponibilités et placements à court terme	1,313,624.05	2,327,456.09	2,452,926.80	1,188,153.34
1000	Caisse	608.10	34,133.82	34,284.72	457.20
10000.00	Caisse principale	608.10	29,063.95	29,144.20	527.85
10000.10	Compte tampon TWINT		5,069.87	5,140.52	-70.65
1001	Poste	291,224.17	20,025.53	311,249.70	
10010.00	PostFinance	280,880.52	20,025.53	300,906.05	
10010.01	PostFinance - Caisse	10,343.65		10,343.65	
1002	Banque	1,021,791.78	2,273,296.74	2,107,392.38	1,187,696.14
10020.01	Compte épargne Raiffeisen 7240 1 Rénov. sol GS (40411.46)	20,837.70	865.65		21,703.35
10020.10	Compte courant Raiffeisen CH4180808001801882812	499,061.73	2,394,138.04	2,107,358.73	785,841.04
10022.00	Compte épargne, BCF 3001262.520-00 Tapis route	11,186.10	4.65	33.65	11,157.10
10025.00	Compte Trésorerie BCF 15.16.080025.00	490,706.25	-121,711.60		368,994.65
101	Créances	644,973.38	1,865,091.07	1,902,705.09	607,359.36
1010	Créances résultant livraisons de prestations, envers tiers	4,435.75	567,723.30	616,507.10	-44,348.05
10100.00	Débiteurs	29,757.05	471,282.20	486,986.00	14,053.25
10100.50	Compte collectif historique	14,678.70	71,128.70	84,208.70	1,598.70
10100.99	Du croire (cpté correction-factures ouv.) Prov. perte sur déb	-40,000.00		20,000.00	-60,000.00
10101.01	Compte d'attente		25,012.40	25,012.40	
10101.02	Compte de passage caisse-débiteurs		300.00	300.00	
1011	Comptes courants avec tiers	113,169.58	-113,169.58	-81,719.02	81,719.02
10110.00	Compte courant Etat actif	113,169.58	-113,169.58	-81,719.02	81,719.02
1012	Créances fiscales	527,351.40	1,409,310.45	1,367,917.01	568,744.84
10120.11	Débiteurs impôts PP + PM 11	1,192.95	48.65	184.50	1,057.10
10120.16	Débiteurs impôts PP + PM 16	12.25	12.35	24.60	
10120.17	Débiteurs impôts PP + PM 17		3,412.40	3,403.90	8.50
10120.18	Débiteurs impôts PP + PM 18	5,398.30	3,578.95	188.05	8,789.20
10120.19	Débiteurs impôts PP + PM 19	16,076.00	527.05	5,316.66	11,286.39

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
10120.20	Débiteurs impôts PP + PM 20	106,670.95	-35,693.10	51,096.80	19,881.05
10120.21	Débiteurs impôts PP + PM 21	101,672.95	88,377.00	133,628.70	56,421.25
10120.22	Débiteurs impôts PP + PM 22	268,144.20	96,930.15	227,272.00	137,802.35
10120.23	Débiteurs impôts PP + PM 23		1,047,537.70	749,687.60	297,850.10
10121.00	Débiteurs impôts fonciers (CI)	28,183.80	204,579.30	197,114.20	35,648.90
1019	Autres créances	16.65	1,226.90		1,243.55
10190.00	Débiteurs impôts anticipés	16.65	1,226.90		1,243.55
104	Actifs de régularisation	57,737.95	79,648.50	57,737.95	79,648.50
1040	Charges de personnel (nature 30)	57,737.95	79,648.50	57,737.95	79,648.50
10400.00	Actifs transitoires	9,213.15	6,689.40	9,213.15	6,689.40
10401.00	Autres actifs transitoires impôts SCC	48,524.80	72,959.10	48,524.80	72,959.10
107	Placements financiers à long terme	303,000.00			303,000.00
1070	Actions et parts sociales	303,000.00			303,000.00
10700.00	Placement financier à long terme Raiffeisen 522.518.277.5	300,000.00			300,000.00
10702.00	Capital-actions Comptoir Broyard	1,000.00			1,000.00
10702.01	Capital-actions Société de Tir Fétigny	1,000.00			1,000.00
10702.02	Capital-actions Piscine-Camping Payerne	1,000.00			1,000.00
108	Immobilisations corporelles PF	959,130.00			959,130.00
1080	Terrains PF	959,130.00			959,130.00
10800.00	Terrains du patrimoine financier	959,130.00			959,130.00
14	Patrimoine administratif (PA)	4,218,455.13	1,535,276.50	1,166,191.56	4,587,540.07
140	Immobilisations corporelles PA	4,200,650.46	1,090,737.45	715,207.83	4,576,180.08
1400	Terrains PA	166,789.15		3,847.55	162,941.60
14000.00	Terrains du patrimoine administratif	136,008.65			136,008.65
14001.00	Place de jeux PA	76,951.00			76,951.00
14001.99	Amortissement cumulé Place de jeux PA	-46,170.50		3,847.55	-50,018.05
1401	Routes et voies de communications PA	996,759.56	341,326.50	39,317.25	1,298,768.81
14010.00	Routes, ouvrages de génie civil PA	177,158.50	25,907.65		203,066.15
14010.01	Chemins communaux PA	850,509.39			850,509.39

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
14010.02	Valtraloc PA	170,725.90	306,667.65		477,393.55
14010.03	Chemin Pré-de-la-Cure PA		7,905.85		7,905.85
14010.97	Amortissement cumulé Valtraloc			7,666.70	-7,666.70
14010.99	Amortissement cumulé Routes PA	-201,634.23	845.35	31,650.55	-232,439.43
1402	Correction des eaux et endiguements PA	104,925.55		8,504.00	96,421.55
14020.00	Correction des eaux et endiguements PA	170,080.20			170,080.20
14020.99	Amortissement cumulé Correction eau et endiguements PA	-65,154.65		8,504.00	-73,658.65
1404	Bâtiments PA	149,134.64	56,000.00	9,288.40	195,846.24
14040.00	Bâtiments du patrimoine administratif PA	120,657.05			120,657.05
14040.07	Cimetière / Colombarium PA	76,957.15			76,957.15
14040.11	Luminaires GS PA		56,000.00		56,000.00
14040.98	Amortissement cumulé Bâtiments administratifs PA			3,360.00	-3,360.00
14040.99	Amortissement cumulé Cimetière / Colombarium PA	-48,479.56		5,928.40	-54,407.96
1406	Biens meubles PA	18,297.03	48,057.90	9,505.73	56,849.20
14060.01	Mobilier PA	70,018.90	48,057.90		118,076.80
14060.99	Amortissement cumulé Mobilier PA	-51,721.87		9,505.73	-61,227.60
1407	Installations en constructions PA	667,081.10	645,353.05	444,539.05	867,895.10
14070.00	Projets en cours de construction	667,081.10	645,353.05	444,539.05	867,895.10
1409	Autres immobilisations corporelles PA	2,097,663.43		200,205.85	1,897,457.58
14091.00	Autres immobilisations corporelles Eau PA	1,008,233.71			1,008,233.71
14091.99	Amortissement cumulé autres immobilis. corporelles Eau PA	-310,570.28		25,205.85	-335,776.13
14092.01	Autres immobilisations corporelles Eaux usées PA	7,000,000.00			7,000,000.00
14092.99	Amortissement cumulé autres immobilis. corp. Eaux usées PA	-5,600,000.00		175,000.00	-5,775,000.00
142	Immobilisations corporelles PA	6,444.67		6,444.68	-0.01
1429	Autres immobilisations incorporelles PA	6,444.67		6,444.68	-0.01
14290.01	Plans cadastraux	77,277.80			77,277.80
14290.99	Amortissement cumulé PAL PA	-70,833.13		6,444.68	-77,277.81
145	Participations, capital social PA	11,360.00			11,360.00
1454	Participations aux entreprises publiques	11,360.00			11,360.00
14540.00	Capital-actions SAIDF	11,360.00			11,360.00

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
14999.99	Compte tampon immobilisations		444,539.05	444,539.05	

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
2	PASSIF	7,496,920.51	4,674,603.05	4,446,692.29	7,724,831.27
20	Capitaux de tiers	2,389,734.56	2,498,782.23	2,176,800.07	2,711,716.72
200	Engagements courants	177,802.33	2,126,884.48	1,844,020.37	460,666.44
2000	Engagements courants de livraisons, de prestations de tiers	177,802.33	1,716,054.71	1,433,190.60	460,666.44
20000.00	Créanciers	177,802.33	1,681,641.11	1,398,777.00	460,666.44
20001.00	Créanciers Caisse compensation		18,880.70	18,880.70	
20001.01	Créanciers Caisse de pension		5,471.40	5,471.40	
20001.02	Créanciers Assurance accidents		4,081.50	4,081.50	
20001.03	Créanciers Assurance maladies		5,980.00	5,980.00	
2001	Comptes courants avec tiers		410,829.77	410,829.77	
20010.00	Compte courant Etat		410,829.77	410,829.77	
204	Passifs de régularisation	18,669.75	157,136.70	18,479.05	157,327.40
20490.00	Passifs transitoires	18,669.75	157,136.70	18,479.05	157,327.40
206	Engagements financiers à long terme	2,099,000.00	214,761.05	262,200.65	2,051,560.40
2060	Hypothèques		160,200.65	160,200.65	
20603.00	Compte Trésorerie BCF 15.16.080025.00		160,200.65	160,200.65	
2064	Emprunts	2,099,000.00		102,000.00	1,997,000.00
20640.00	Emprunt BCF (ATF) 3001180.111-05 Trottoir	65,000.00		10,000.00	55,000.00
20640.01	Emprunt BCF (ATF) 3001252.559.01 CREB CH9000768300125255901	394,000.00		32,000.00	362,000.00
20640.02	Emprunt BCF (ATF) 3001358.382-09 Ruisseau-Pal-Val-En	230,000.00		15,000.00	215,000.00
20640.03	Emprunt BCF (ATF) 30 01 578.522-04 Valtraloc	1,410,000.00		45,000.00	1,365,000.00
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif		54,560.40		54,560.40
20687.10	Subvention des ménages privés (eau)		9,811.00		9,811.00
20687.20	Subvention des ménages privés (épuration)		44,749.40		44,749.40
208	Provisions à long terme	42,162.48			42,162.48
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	42,162.48			42,162.48
20860.00	Provision assainissement Caisse pension Etat de Fribourg	42,162.48			42,162.48
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux tiers	52,100.00		52,100.00	
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	52,100.00		52,100.00	

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
20910.00	Réserve PC	52,100.00		52,100.00	
29	Capital propre	5,107,185.95	2,175,820.82	2,269,892.22	5,013,114.55
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	732,221.02	61,202.78		793,423.80
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	732,221.02	61,202.78		793,423.80
29001.00	Réserve Eau	158,077.91	36,784.38		194,862.29
29002.00	Réserve Epuration (assainissement)	511,143.11	24,418.40		535,561.51
29004.00	Réserve endiguement	63,000.00			63,000.00
293	Préfinancements	161,911.80			161,911.80
2930	Préfinancements	161,911.80			161,911.80
29300.01	Réserve infrastructures publiques	161,911.80			161,911.80
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	2,220,755.35		277,594.44	1,943,160.91
2950	Réserve liée au retraitement	2,220,755.35		277,594.44	1,943,160.91
29500.00	Patrimoine administratif, autres	744,774.69		93,096.86	651,677.83
29501.00	Réserve approvisionnement en eau	75,981.46		9,497.68	66,483.78
29502.00	Réserve traitement des eaux usées	1,399,999.20		174,999.90	1,224,999.30
299	Excédent ou découvert de bilan	1,992,297.78	2,114,618.04	1,992,297.78	2,114,618.04
2990	Résultat annuel	1,992,297.78	122,320.26	1,992,297.78	122,320.26
29900.00	Résultat reporté	1,992,297.78	122,320.26	1,992,297.78	122,320.26
2999	Résultat cumulés des années précédentes		1,992,297.78		1,992,297.78
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes		1,992,297.78		1,992,297.78

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
	Total de l'actif	7,496,920.51	5,807,472.16	5,579,561.40	7,724,831.27
	Total du passif	7,496,920.51	4,674,603.05	4,446,692.29	7,724,831.27
			1,132,869.11	1,132,869.11	



Commune de Ménières

Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

L'assemblée communale

Vu la loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh; RSF 725.3) ;
Vu le règlement d'exécution du 13 juin 2023 sur la détention des chiens (RDCh ; RSF 725.31) ;
Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) ;
Vu l'article 23 de la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux (LCo ; RSF 632.1) ;

Edicte :

CHAPITRE PREMIER : Objet

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but d'assurer l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics en matière de détention des chiens et de déterminer l'imposition des chiens sur le territoire communal.

CHAPITRE 2 : Obligations du détenteur ou de la détentrice

Art. 2 Obligations du détenteur ou de la détentrice

¹ Le détenteur ou la détentrice d'un chien est tenu de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.

² Il ou elle annonce sans attendre, au contrôle des habitants de la commune, sa qualité de détenteur ou détentrice de chien, de même que toute modification concernant l'inscription de son chien dans la banque de données AMICUS.

CHAPITRE 3 : Police des chiens

Art. 3 En général (art. 35 et 36 LDCh)

¹ La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.

² Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.

Art. 4 Chiens errants (art. 14 et 22 LDCh)

¹ Est considéré comme errant le chien qui échappe durablement à la maîtrise de la personne qui le détient.

² Il est interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal.

³ Lorsqu'il apprend qu'un chien erre sur son territoire, le Conseil communal entreprend toute mesure afin d'en identifier le détenteur ou la détentrice. S'il n'y parvient pas, il signale le chien errant au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : le Service) ou, à défaut, à la police.

Art. 5 Chiens dangereux

a) Mesures de prévention (art. 24 LDCh)

¹ Lorsqu'il apprend qu'un chien a adopté un comportement agressif, le Conseil communal prend envers le détenteur ou la détentrice domicilié(e) sur son territoire les mesures de prévention nécessaires.

² Il peut, notamment :

- a) entendre la ou les personnes victimes du comportement du chien
- b) entendre le détenteur ou la détentrice et examiner avec cette personne s'il y a lieu de prendre des mesures particulières
- c) avertir le détenteur ou la détentrice que, en cas de récidive, le chien sera signalé au Service
- d) si le comportement du chien laisse craindre la mise en danger de personnes, le signaler immédiatement au Service

Art. 6 b) Signalement (art. 25 LDCh)

Le Conseil communal est tenu de signaler au Service tout chien :

- a) ayant blessé une personne
- b) ayant gravement blessé un animal
- c) présentant des signes d'un comportement d'agression supérieur à la norme

Art. 7 Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art. 30 LDCh)

¹ Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :

- ⇒ école, cour d'école, place de jeux
- ⇒ terrain multisport
- ⇒ cimetière

² Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants :

- ⇒ lieux d'habitation
- ⇒ place de parc à la grande salle
- ⇒ alentours bâtiment communal

³ Ces restrictions ne sont pas applicables aux chiens d'aide ni aux chiens utilisés lors d'interventions listées à l'art. 30 al. 2 LDCh.

Art. 8 Tenue en laisse en forêt (art. 26 RDCh)

¹ Du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

² Les prescriptions relatives aux réserves naturelles sont réservées.

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 24 RDCh)

¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Art. 10 Impact sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la faune et l'environnement (art. 38 LDCh)

¹ Le détenteur ou la détentrice veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

² La législation sur la chasse est réservée.

CHAPITRE 4 : Impôt et émolument

Section 1 : Impôt communal

Art. 11 Principe

¹ La commune prélève un impôt sur les chiens, exigé de tout détenteur de chiens (personne physique ou morale) domicilié dans la commune.

² La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet.

³ L'impôt est facturé après six mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien.

⁴ La banque de données AMICUS sert de registre fiscal pour le prélèvement de l'impôt.

⁵ Le Conseil communal peut déléguer la perception de l'impôt au Service financier cantonal, conformément à l'article 37 al. 2 RDCh.

Art. 12 Montant de l'impôt

Le montant de l'impôt est de 60 francs par chien et par année.

Art. 13 Exonération (art. 47 LDCh et 33 RDCh)

¹ Les chiens d'aide, de l'armée, de la police, des gardes-faune, les chiens d'avalanches, de recherches d'animaux blessés ou morts et les chiens de protection des troupeaux sont exonérés de l'impôt.

² Sont considérés comme chiens d'aide les chiens d'aveugles et d'handicapés qui, après une formation dans un centre reconnu d'utilité publique, ont pour but l'intégration sociale et professionnelle du détenteur ou de la détentrice.

³ Sont également exonérés les chiens de sauvetage actifs, soit les chiens chargés de sauver des personnes dans des décombres, des avalanches ou en surface, ainsi que les chiens utilisés dans le cadre du projet de prévention d'accidents par morsure.

Section 2 : Emolument communal

Art. 14

Toute annonce au sens de l'article 2 al. 2 du présent règlement donne lieu à la perception, par la commune, d'un émolument de chancellerie d'un montant de 10 francs.

CHAPITRE 5 : Sanctions pénales

Art. 15 Principe

¹ Toute contravention aux articles 4 al. 2, 7 et 9 du présent règlement est passible, selon la gravité du cas, d'une amende de 20 à 1'000 francs prononcée par le conseil communal en la forme de l'ordonnance pénale (art. 86 LCo).

² Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du conseil communal dans les dix jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas d'opposition, le dossier est transmis au juge de police.

Art. 16 Soustraction à l'impôt communal des chiens

¹ Toute soustraction à l'impôt communal prévu à l'article 11 du présent règlement est passible, outre l'impôt, d'une amende de 20 à 1'000 francs prononcée par le conseil communal en la forme de l'ordonnance pénale (art. 86 LCo).

² Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du conseil communal dans les dix jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas d'opposition, le dossier est transmis au juge de police.

CHAPITRE 6 : Intérêts moratoires et voies de droit

Art. 17 Intérêts moratoires

Les impôts, amendes et émoluments non payés dans les délais portent intérêt au taux applicable à l'impôt communal sur le revenu et la fortune.

Art. 18 Voies de droit

a) En général

¹ Sous réserve de l'alinéa 3, toute réclamation concernant l'application du présent règlement doit être adressée au conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision.

² La décision du conseil communal peut faire l'objet d'un recours au préfet dans un délai de 30 jours dès sa communication.

³ Les voies de droit prévues par les articles 15, 16 et 19 sont réservées.

Art. 19 b) Contestation du bordereau d'impôt

¹ Le contribuable peut, dans les trente jours dès la notification de la taxation ou du bordereau, interjeter une réclamation auprès du conseil communal.

² En cas de perception des impôts communaux par le Service financier cantonal, les voies de droit sont celles qui s'appliquent aux impôts cantonaux correspondants.

³ La décision sur réclamation est sujette à recours auprès du Tribunal cantonal dans les trente jours dès la notification.

CHAPITRE 7 : Dispositions finales

Art. 20 Abrogation

Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens du 21 juin 2011 est abrogé.

Art. 21 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adopté par l'assemblée communale le ...

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Béguin

K. Lack

Approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le

Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur



Répartition des dicastères au sein du Conseil communal	
Syndic BEGUIN Cédric Clos-Quartier 11 1533 Mènières 079 453 96 34 cedric.beguina@1533menieres.ch	Administration générale – RH Enseignement et formation Ordre public Police des constructions Bâtiments communaux : bâtiment communal, école, laiterie, garages Gravière PAL Fusion Remplaçant : Perroud Pierre
Vice-Syndic PERROUD Pierre Route de Fétigny 6 1533 Mènières 079 481 33 53 pierre.perroud@1533menieres.ch	Social et Santé C.O. Journal communal AES VALTRALOC Web. Webmail. Informatique Fusion Remplaçant : Lüthi Renate
Conseiller ANDREY Claude Clos-Quartier 23 1533 Mènières 078 649 20 32 clauda.andreya@1533menieres.ch	Finances Grande salle Véhicules et matériel communal Archives Cimetière Gravière Service du feu et Protection civile Gaz Forêts Fusion Remplaçant : Béguin Cédric
Conseiller ANSERMET Marcel Route de Vesin 25 1533 Mènières 079 318 20 12 marcel.ansermet@1533menieres.ch	Approvisionnement en eau Protection des eaux. Epuration Agriculture – Environnement - Ruisseaux Gestion des déchets - déchetterie Restaurant Naturalisations Routes, trottoirs, chemins. Eclairage public Fusion Remplaçant : Andrey Claude
Conseillère LÜTHI Renate Pré-de-la-Cure 11 1533 Mènières 079 834 95 94 renate.luethi@1533menieres.ch	Réception et délégations Culture et loisirs USL Transports Accueil extra-familial de jour de la Broye AES Fusion Remplaçant : Ansermet Marcel



LISTE DES COMMISSIONS

Aménagement du territoire, Commission d'urbanisme, PAL (Plan d'Aménagement Local) et de l'énergie	Andrey Claude
	Béguin Cédric
	Corminboeuf Luc
	Corminboeuf Serge
	Perrin Daniel

CODEB (Commission des déchets de la Broye)	Andrey Claude
	Béguin Cédric

Commission financière	Blanchard Grégory
	Michel Claude
	Robert Pascal
	Sommer Céline
	Schüpbach Moret Jean-Charles

AEGE (Association pour l'Epuración de Granges et Environs)	Ansermet Marcel
	Perret Jean-Claude

Commission d'endiguement de la Broye	Ansermet Marcel
	Andrey Claude

Conseil des parents	Lüthi Renate
	Bossy Floriane
	Corminboeuf Yves
	Pereira Ana
	Corminboeuf Blaise

Commission intercommunale du feu, CSPI "Les Verdières" (Corps des sapeurs-pompiers intercommunal)	Andrey Claude
	Ansermet Marcel

Comité intercommunal du CREB (Connexion des Réseaux d'Eau communaux de la rive droite de la Broye)	Ansermet Marcel
	Béguin Cédric
	Corminboeuf Serge

Commission de naturalisation	Ansermet Marcel
	Lüthi Renate
	Bard Maximina
	Moret Béatrice
	Doy Martial

Valtraloc (VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCalités)	Perroud Pierre
	Andrey Claude
	Bossy Floriane
	Moret Michel
	Perret Roxane

Commission culturelle	Lüthi Renate
	Corminboeuf Christine
	Sousa Diogo Daniela

Commission AES (Accueil extra-scolaire Fétigny-Mènières)	Perroud Pierre
	Lüthi Renate

Commission Seniors	Perroud Pierre
	Corminboeuf Marc
	Genoud Marie-Thérèse
	Doy Martial
	Mujynya Marie-Jeanne



LISTE DU PERSONNEL COMMUNAL

Bourse communale et Secrétariat	Chaboudez Stéphanie	Maintenance du site Web	Corminboeuf Denis
	Lack Kristel		Perroud Pierre
Scrutateurs permanents	Bioley Vanessa	Concierge école et bâtiment communal	Perret Jean-Claude
	Perroud Karine		Studer Fabienne
			Yayla Zöhre
Conciergerie du cimetière	Ansermet Marcel	Déchetterie	Perret Jean-Claude
			Ansermet Marcel
			Gil Auberger Nolan
Concierge grande salle	Ansermet Marcel	Nettoyage, entretien ruisseaux	Ansermet Marcel
	Béguin Cédric		
	Yayla Zöhre		
Fossoyeur	Ansermet Marcel	Distribution tout-ménage	Cuttelod Raymond
	Andrey Claude		
	Perret Jean-Claude		
Chemins et grilles	Ansermet Marcel	Remplacement de Jean-Claude Perret	Ansermet Marcel
Préposé d'agriculture	Renevey Olivier	Artificier communal	Schüpbach Moret Jean-Charles

Madame Kristel Lack

assure l'ouverture du secrétariat communal

1er étage, 4 route de l'Ecole, 1533 Mènières

le lundi de 17 à 19 heures

tél. 026 668 22 06

commune@menieres.ch



Miscellanées



Informations

Les informations communales sont accessibles au **pilier public** de la place de l'École, sur le **site Web** de la Commune: www.menieres.ch et dans la FO (**Feuille officielle** du Canton de Fribourg), disponible chaque semaine au Bureau communal. D'autres informations pouvant intéresser la population figurent sur le **panneau d'affichage** de l'ancienne laiterie (chemin de l'Auberge).



Secrétariat

Madame Kristel Lack assure l'ouverture du **secrétariat communal**

1er étage, 4 route de l'Ecole, 1533 Mènières

le **lundi de 17 à 19 heures**

tél. 026 668 22 06, commune@menieres.ch



Accès au bureau communal

Comme il n'y a pas de rampe pour accéder au Bureau communal avec un fauteuil roulant ou un déambulateur (un tin-té-bin), les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer peuvent téléphoner à la Commune afin d'obtenir une assistance ou un service à domicile.



Heures d'ouverture de la déchetterie

Le lundi de 8:00 à 10:00

Le mercredi de 18:00 à 19:00, sauf déchets encombrants.

Le samedi de 8:00 à 10:00

Déchets encombrants: pendant les heures d'ouverture de la déchetterie sauf le mercredi.

Déchets végétaux (branches): le samedi de 8:00 à 17:00, à proximité de la gravière.



Fermeture estivale

Le bureau communal sera **fermé du 26 juillet 2024 au 18 août 2024, inclusivement**.

Pensez à renouveler vos **cartes pour le compacteur de déchets**!



Commission seniors

Les seniors de Ménières sont invités à rencontrer la commission seniors à 14h30 aux dates suivantes

Lundi 6 mai 2024

Lundi 10 juin 2024

Lundi 15 juillet 2024

Préparer les excursions, boire un café (ou autre), emprunter des livres ou prendre des magazines, discuter, faire des suggestions, etc.

Bibliothèque seniors. Les livres offerts par Madame Marianne Corminboeuf sont rangés dans l'armoire située au fond à droite du local seniors. Ils sont à disposition pour un prêt.



Service des Biens culturels (SBC)

Communiqué du SBC

Le recensement des sites construits relevait jusqu'à présent de la Confédération à travers l'Inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). En 2022, celle-ci a entrepris la révision des sites d'importance nationale, déléguant la gestion des sites construits d'importance régionale et locale aux seuls cantons. Le Canton de Fribourg et son Service des biens culturels (SBC) coordonne ainsi dès maintenant le "SCRoL", l'Inventaire cantonal des sites construits d'importance régionale et locale.

La révision du SCRoL s'opérera par district. Pour la Broye, cela aura lieu en 2024. L'actualisation des données s'accompagnera de visions locales ainsi que de prises de vue au drone et au sol. Nous vous remercions de votre coopération et d'y faire bon accueil.



Fêtes. Réservez la date!

Fête nationale, le **jeudi 1er août 2024** à la Grande salle.

Animations, théâtre, chant, repas, feux du 1er août, feu d'artifice

Bénichon, les **samedi 7 et dimanche 8 septembre 2024**.

Repas traditionnel, musique, danses



Disparition de la faune sauvage

Nous constatons tous la raréfaction des mésanges, lézards, petits mammifères, etc. dans notre environnement. Les causes sont multiples. L'une d'elles est visible. C'est pourquoi nous relayons une **alerte** sur le pullulement des chats et leur rôle dans la dégradation de la biodiversité.

Le rapport de l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) sur *La Biodiversité en Suisse* (2023) nous avertit que "Les chats domestiques menacent également les oiseaux, mais aussi les reptiles, les amphibiens et les petits mammifères. (...) D'après une estimation du centre national des données et d'information sur les amphibiens et les reptiles, les chats domestiques tueraient chaque année plus d'un demi-million d'amphibiens et de reptiles" en Suisse.

Le 7 janvier 2024 la RTS citait deux études dans son émission *Le chat, ce compagnon qui menace la biodiversité*: "Les 1,7 million de chats recensés en Suisse tuent plusieurs millions d'oiseaux par année, selon les estimations. Si la souris est la cible privilégiée, les chats s'attaquent aussi aux oiseaux et aux reptiles. Plus étonnant et plus rare: des poissons, des amphibiens, des gastéropodes et même des crustacés ont aussi été pris entre leurs griffes."

Les chiffres globaux sont ahurissants. "Une étude parue en 2013 dans *Nature* estimait que les chats tuaient entre 1,3 à 4 milliards d'oiseaux et 6,3 à 22,3 milliards de petits mammifères chaque année rien qu'aux Etats-Unis." (Notre Planète). "Les chats tuent un million d'oiseaux chaque jour en Australie." (The Guardian).

Le chat c'est un jouet que l'on offre aux enfants. Cependant il faut prendre conscience de l'ampleur de la dévastation et songer à garder quelques rainettes et rouges-gorges. L'émission RTS suggère ceci:

"Pour limiter les dégâts, chaque propriétaire peut agir: clochette au cou, stérilisation ou encore en limitant les escapades du chat à l'aurore et à la tombée du jour, là où leurs proies vont justement sortir de leur cachette pour chasser."



© Tufts University. Chat et oiseau.

Sources:

[https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/biodiversitaet/uz-umwelt-zustand/biodiversitaet-in-der-schweiz-2023.pdf.download.pdf/UZ-2306-F Biodiversitaet.pdf](https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/biodiversitaet/uz-umwelt-zustand/biodiversitaet-in-der-schweiz-2023.pdf.download.pdf/UZ-2306-F_Biodiversitaet.pdf)
<https://www.rts.ch/info/sciences-tech/14598525-le-chat-ce-compagnon-qui-menace-la-biodiversite.html>
<https://www.nature.com/articles/ncomms2380>
<https://www.notre-planete.info/actualites/118-chat-domestique-chasseur-biodiversite-oiseaux>
<https://now.tufts.edu/2013/07/08/cat-eat-bird-world>
<https://www.theguardian.com/lifeandstyle/2017/oct/04/cats-kill-1-million-australian-birds-a-day-study-shows>



Accueil Familial de Jour

BROYE

« NOUS RECHERCHONS DE NOUVEAUX•ELLES ACCUEILLANT•E•S ! »

Pour répondre à une demande d'accueil d'enfants en progression constante, nous recherchons de nouveaux•elles accueillant•e•s dynamique•s et motivé•e•s ayant envie de s'investir dans cette activité enrichissante.



Vous avez

- Envie d'exercer une activité enrichissante et passionnante auprès d'enfants, à votre domicile ?
- Du temps à consacrer aux enfants et des activités stimulantes à leur proposer ?
- Envie de contribuer au développement des enfants confiés ?
- Une bonne connaissance de la langue française.

Nous vous offrons

- Un travail à votre domicile (3 jours par semaine minimum)
- Un accompagnement et un soutien professionnel
- Une formation obligatoire et reconnue
- Un salaire horaire en fonction des heures d'accueil
- Une rémunération garantie en fonction des heures de travail et une couverture sociale légale

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE ?

Adressez-nous une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae



www.accueildejournbroye.ch



info@accueilbroye.ch



+41 26 665 03 65



Rue de l'Hôtel-de-Ville 8
CH-1470 Estavayer-le-Lac



Accueil Familial de Jour
BROYE

« JE VAIS OÙ QUAND MES PARENTS TRAVAILLENT ? »

Etes-vous à la recherche d'une solution vous permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale ?

Depuis sa création en 1999, notre Association porte une attention toute particulière au bien-être de l'enfant placé.



Notre structure d'accueil familial de jour vous offre:

- Un mode de garde familial et sécurisant au domicile d'un·e accueillant·e sélectionné·e avec soin
- Un accompagnement par des accueillant·e·s au bénéfice d'une formation
- Une souplesse au niveau des horaires de placement
- Un accueil individualisé respectant le rythme de l'enfant
- Une facturation à l'heure et un tarif adapté à votre revenu.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?
CONTACTEZ-NOUS OU
ÉCRIVEZ-NOUS



www.accueildejournbroye.ch



info@accueilbroye.ch



+41 26 665 03 65



Rue de l'Hôtel-de-Ville 8
CH-1470 Estavayer-le-Lac

Soutenu par l'Etat de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Commune de Mènières. Excursions seniors.

La commission seniors organise trois excursions pour les retraitées et retraités de Mènières.

Station **Météosuisse**. Office fédéral de météorologie et de climatologie.

Chemin de l'Aérologie 1 CH-1530 **Payerne** (entre le GYB et la piscine).

Date: **mardi 28 mai 2024**

Rendez-vous sur la **place du village à Mènières à 12h00**

Équipement: La visite se déroule principalement à l'extérieur (passage dans des prés). Se munir de vêtements adéquats selon la météo.

Visite commentée des installations. Le radiosondage (ballon) se déroule à 13h00.

La durée de la visite est de 1h30.

Transport et visite de la station gratuits.

Au retour un café (ou autre) au local seniors.

Inscription jusqu'au: 14 mai 2024

Fondation Gianadda.

Rue du Forum 59, 1920 Martigny

Exposition Cézanne - Renoir. En collaboration avec les Musées d'Orsay et de l'Orangerie.

Visite possible d'autres musées de la Fondation Gianadda: Musée de l'automobile, Parc des sculptures, Musée gallo-romain, Vieil arsenal.

Date: **mercredi 17 juillet 2024**

Rendez-vous sur la **place du village à Mènières à 12 heures.**

Transport en car gratuit

Entrée: 16.- pour les seniors (plus de 60 ans). Entrée gratuite sur présentation des cartes de membres suivantes: cartes Raiffeisen Visa, Maestro ou Mastercard, junior.

Rémunération du guide: pris en charge par la commission seniors

Inscription jusqu'au: 5 juillet 2024

Les Chemins de Fer du Kaeserberg

Impasse des Ecureuils 9, 1763 Granges-Paccot

Date: **mercredi 18 septembre 2024**

Rendez-vous sur la **place du village à Mènières à 13h30 heures.**

Transport en car et entrée gratuits

La visite dure en moyenne environ 1h30. Une fois dans le réseau, le visiteur peut rester le temps qu'il souhaite... les CFK ferment à 17h.

Inscription jusqu'au: 7 septembre 2024



Excursions de la seniorie de Ménières.

Talon de gauche à garder,
pour mémoire

Talon de droite à envoyer à Pierre Perroud,
Commune de Ménières, 4 ch. de l'Ecole, 1533 Ménières



Inscription à l'excursion à MétéoSuisse
Lieu: Payerne
Date: mardi 28 mai 2024
Rendez-vous: place du village à 12:00
Coût: transport et entrée gratuits
Inscription jusqu'au 14 mai 2024

Inscription à l'excursion à MétéoSuisse
à Payerne
mardi 28 mai 2024
Rendez-vous sur place du village à 12:00
Nom:
Prénom:
Adresse:
Téléphone:
e-mail:



Inscription à la visite de la Fondation
Gianadda: exposition Renoir et Cézanne
Lieu: Fondation Gianadda, Martigny
Date mercredi 17 juillet 2024
Rendez-vous: place du village à 12:00
Coût: transport et entrée gratuits
Prendre la carte Raiffeisen (entrée gratuite)
Inscription jusqu'au 5 juillet 2024
Maximum 14 personnes, par ordre
d'inscription

Inscription à la visite de la Fondation
Gianadda à Martigny
Mercredi 17 juillet 2024
Rendez-vous: place du village à 12 heures
Nom:
Prénom:
Adresse:
Téléphone:
e-mail:



Inscription à l'excursion aux Chemin de fer
du Kaeserberg à Granges-Paccot
Lieu: Impasse des Ecureuils 9,
Date: mercredi 18 septembre 2024
Rendez-vous: place du village à 13:30
Coût: transport et entrée gratuits

Inscription jusqu'au 7 septembre 2024

Inscription à l'excursion aux Chemin de fer
du Kaeserberg à Granges-Paccot
Mercredi 18 septembre 2024
Rendez-vous: place du village à 13:30
Nom:
Prénom:
Adresse:
Téléphone:
e-mail:



Le Passeport Vacances est de retour et cette année il fête ses 30 ans !

Notez bien les dates des activités :

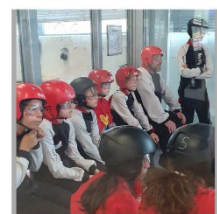
**du 8 au 13 juillet 2024
et du 5 au 10 août 2024**

Rdv sur le site du passeport :
www.passvacpayerne.ch

Inscriptions et paiement :
du 8 avril au 6 mai 2024

Bourse aux activités :
du 20 au 25 mai 2024

Réception des passeports :
dès le 19 juin par mail



Et notez bien :

la grande fête des 30 ans

le dimanche 25 août 2024

Les infos suivront avec le programme directement par le biais des cercles scolaires, sur notre page internet et nos réseaux sociaux.

Toute l'équipe sera à votre disposition pour toutes vos questions par mail à l'adresse : info@passvacpayerne.ch dès maintenant
ou par téléphone au 079 254 86 04 dès le 8 avril.

Nous nous réjouissons de partager ces deux semaines avec vos enfants.

Le Conseil communal de Ménieres
vous souhaite de belles vacances d'été !



Auguste Renoir, *Le déjeuner des canotiers* (1880-1881) Phillips Collection, Washington (États-Unis)

© Wikipedia, domaine public